

Langue : Français

Original : Français



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

PROJET : Projet d'Appui à la Réhabilitation des Infrastructures Rurales (PARIR)

PAYS : RÉPUBLIQUE GABONAISE

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET

Date : Août 2011

| | | | | | |
|---------------------------|--|---------------------|-------------------|--------------------------------|--------|
| Equipe d'évaluation | Equipe du projet | Chef d'équipe | K. LAAJILI | 2760 | OSAN.3 |
| | | Membres de l'équipe | M. AYACHI | 3880 | OSAN.3 |
| | | | N. R. BA | 2590 | OSAN.2 |
| | | | J.F.EDJODJOM'ONDO | 6605 | GAFO |
| | | | J. L. MOUBAMBA | 6606 | GAFO |
| | | | C. AHOSSI | 6811 | CMFO |
| | | | M. LABBEN | 3982 | ORPF.2 |
| | | | L. GARBA | 1990 | OSAN.4 |
| | | | R. NAFTI | Consultant environnementaliste | |
| | Chef de Division | J. M. MWANGI | 2375 | OSAN.3 | |
| Directeur pour le secteur | A. BEILEH | 2037 | OSAN | | |
| Directeur régional | M. KANGA | 2251 | ORCE | | |
| Révision par les pairs | M. S. BA, Agronome en Chef | | | 3872 | OSAN.1 |
| | R. MAROUKI, Agroéconomiste Principal | | | 2252 | OSAN.1 |
| | M.O. CHEICKH AHMED, Ingénieur d'Irrigation Supérieur | | | 2773 | OSAN.4 |
| | H. FELLAH, Agronome Senior | | | 2262 | OSAN.2 |
| | K. NYAKI-ZANGBULA, Chargé de programme pays | | | 6602 | GAFO |

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé analytique, Cadre logique, Calendrier d'exécution du projet, | iii-viii |
| I – ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION | |
| 1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays | 1 |
| 1.2 Justification de l'intervention de la Banque | 1 |
| 1.3 Coordination de l'aide | 2 |
| II – DESCRIPTION DU PROJET | |
| 2.1 Composantes du projet..... | 3 |
| 2.2 Solutions techniques et alternatives étudiées..... | 4 |
| 2.3 Type de projet..... | 4 |
| 2.4 Coût du projet et dispositifs de financement | 5 |
| 2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet | 6 |
| 2.6 Approche participative pour la conception et la mise en œuvre du projet..... | 7 |
| 2.7 Consideration de l'expérience de la Banque dans la conception du projet..... | 8 |
| 2.8 Principaux indicateurs de performance | 9 |
| III – FAISABILITE DU PROJET | |
| 3.1 Performance économique et financière | 10 |
| 3.2 Impact environnemental et social | 10 |
| IV – EXECUTION | |
| 4.1 Dispositions d'exécution | 13 |
| 4.2 Suivi | 15 |
| 4.3 Gouvernance | 16 |
| 4.4 Soutenabilité..... | 17 |
| 4.5 Gestion des risques | 18 |
| 4.6 Développement des connaissances | 19 |
| V – CADRE JURIDIQUE | |
| 5.1 Instrument légal | 19 |
| 5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque | 19 |
| 5.3 Conformité avec les politiques de la Banque | 20 |
| VI – RECOMMANDATION..... | 20 |
| Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays | |
| Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays | |
| Appendice III. Principaux projets connexes financés par d'autres bailleurs de fonds | |
| Appendice IV. Carte du pays et de la zone du projet | |
| Appendice V : Coût du projet par composante, par catégories et par sources de financement | |
| Appendice VI : Engagement du Gouvernement à intégrer, dès l'achèvement du projet, les pistes réhabilitées dans le réseau routier prioritaire et à prendre en charge leur entretien | |

Volume II présenté séparément

Equivalences monétaires

(Juillet 2011)

1 UC = 735,538 FCFA

1 UC = 1,59900 \$EU

1 UC = 1,12132 €

Année fiscale

1^{er} janvier - 31 décembre

Poids et mesures

| | | |
|-------------------|---|---------------|
| 1 tonne métrique | = | 2204 livres |
| 1 kilogramme (kg) | = | 2,20 livres |
| 1 mètre (m) | = | 3,28 pieds |
| 1 millimètre (mm) | = | 0,03937 pouce |
| 1 kilomètre (Km) | = | 0,62 mile |
| 1 hectare (ha) | = | 2,471 ares |

Sigles et abréviations

| | |
|--------|--|
| AON | : Appel d'offres national |
| BAD | : Banque Africaine de Développement |
| CCTP | : Comité de coordination technique provincial |
| CIAM | : Centre d'introduction et d'amélioration du matériel végétal |
| CMCE | : Centre de multiplication des Cacaoyers d'Elite |
| CNP | : Cellule Nationale Permanente des projets |
| CNPS | : Comité national de pilotage et de suivi |
| DAO | : Dossier d'appel d'offres |
| DSCRDP | : Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté |
| DSPAR | : Document de stratégie pays axé sur les résultats |
| ETE | : Equipe technique d'exécution |
| ENDR | : Ecole nationale de développement rural |
| FER | : Fonds d'entretien routier |
| FIDA | : Fonds International de Développement Agricole |
| MAEPDR | : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement Rural |
| MECIT | : Ministère de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, |
| MEIAT | : Ministère de l'Equipement, des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire |
| MEPN | : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature |
| MFPEPF | : Ministère de la famille, de la protection de l'enfant et de la promotion de la femme |
| ONG | : Organisation non gouvernementale |
| PARIR | : Projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales |
| PARR | : Programme d'aménagement du réseau routier |
| PDAR | : Projet de Développement Agricole et Rural |
| PGES | : Plan de gestion environnementale et sociale |
| PME | : Petites et moyennes entreprises |
| PNSA | : Programme National de sécurité alimentaire |
| PR2 | : Programme routier 2 |
| PSPA | : Projet d'appui au secteur de la pêche et de l'aquaculture |
| PTF | : Partenaires techniques et financiers |
| TRE | : Taux de rentabilité économique |
| UC | : Unité de Compte |
| UE | : Union européenne |

Fiche de projet

Fiche du client

EMPRUNTEUR : République Gabonaise

ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement Rural (MAEPDR)

Plan de financement

| Source | Montant (UC) | Instrument |
|-------------------|------------------------|------------|
| BAD | 44,000 millions | Prêt BAD |
| Gouvernement | 6,523 millions | |
| COÛT TOTAL | 50,523 millions | |

Importantes informations financières de la BAD

| | |
|--------------------------|--|
| Type de prêt | Prêt à marge variable amélioré |
| Monnaie du Prêt | Euros |
| Taux prêteur | Taux de base + Marge sur prêt + Marge sur coût d'emprunt |
| Taux de base | Taux flottant avec option de fixer |
| Marge sur prêt | 60 pb |
| Marge sur coût d'emprunt | Calculée deux fois par an |
| Echéance | 20 ans maximum |
| Différé d'amortissement | 5 ans maximum |
| Remboursement | Semestriel (dates à déterminer par le client) |
| VAN (scénario de base) | 13,877 milliards de FCFA |
| TRE (scénario de base) | 19% |

Durée – principales étapes (attendues)

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Approbation de la note conceptuelle: | Juin, 2011 |
| Approbation du projet : | Octobre, 2011 |
| Signature : | Janvier, 2012 |
| Mise en vigueur : | Juin, 2012 |
| Achèvement: | Juin, 2017 |
| Dernier décaissement : | Décembre, 2017 |
| Début du remboursement : | Janvier, 2018 |

RESUME DU PROJET

1. Aperçu général du projet :

1.1 Le projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales (PARIR) intervient dans la province de Woleu Ntem qui se trouve au nord du Gabon. Il s'agit d'une zone à vocation agricole et à fort potentiel commercial en raison de sa proximité du Cameroun et de la Guinée Equatoriale. Le projet financera la réhabilitation de 540 km de pistes de desserte, de 20 marchés et entrepôts, et des locaux administratifs des structures d'appui du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement Rural (MAEPDR) et du Ministère de l'Equipement, des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire (MEIAT). Il permettra aussi d'assurer la formation de 230 cadres et agents, de 5.000 membres de groupements (commerçants, collecteurs, producteurs, transporteurs, etc.), de 120 comités de gestion et d'entretien des marchés et pistes et de 20 Petites et Moyennes Entreprises (PME). Le coût du projet est estimé à 50,523 millions d'UC. Sa mise en œuvre durera 5 ans à partir de juin 2012. La formulation du projet a été effectuée en concertation avec les divers acteurs concernés (société civile, commerçants, transporteurs, producteurs, représentants des PME et des groupements des bénéficiaires, services d'appui des ministères impliqués, etc) et les autorités locales et centrales. Ils seront également associés à l'exécution et au suivi de l'exécution des différentes réalisations du projet dans l'objectif d'une approche participative plus active et une meilleure appropriation de l'opération.

1.2 Les actions du projet profiteront directement à la population de la province de Woleu Ntem d'environ 187.000 personnes et à plus de la moitié de celle de Libreville (350.000 personnes). Les principaux bénéficiaires du projet sont les groupements de femmes commerçantes, les organisations professionnelles et les intermédiaires privés (collecteurs, commerçants et transporteurs) œuvrant dans la province, les producteurs, les jeunes sans emploi, les techniciens des ministères sectoriels et des structures sous tutelle concernées. Les femmes représentent au moins 50% des bénéficiaires et occuperont environ 60% des postes de responsabilités au sein des organisations communautaires et des comités de gestion à mettre en place dans le cadre du projet. Les jeunes agriculteurs et les éleveurs vont bénéficier d'une formation professionnelle à l'Ecole Nationale de Développement Rural (ENDR) qui leur permettra de s'insérer plus facilement dans la vie active.

2. Evaluation des besoins : L'économie gabonaise est caractérisée par une forte dépendance envers le secteur pétrolier (50% du PIB et 80% des exportations) et une importation massive des denrées alimentaires pour la consommation de la population (85%). Pour remédier à cette situation, l'agriculture est énoncée dans les orientations stratégiques du Gouvernement comme un pôle sectoriel de croissance pouvant relayer l'activité pétrolière, et où le secteur privé peut jouer son rôle de porteur de croissance économique forte et diversifiée. Cependant, les contraintes de développement du secteur agricole sont multiples. Les plus importantes étant: (i) l'absence de pistes de désenclavement des zones de production pour assurer le développement local et soutenir le développement du secteur privé, (ii) le manque des infrastructures de commercialisation, (iii) les faibles capacités d'intervention des structures du MAEPDR, (iv) l'absence de mécanisme de financement adapté, et (v) l'exode rural vers les villes de concentration de l'activité pétrolière. Le PARIR est en cohérence avec les priorités du Gouvernement et les plans sectoriels de développement existants qui ont retenu l'amélioration des infrastructures comme un préalable indispensable pour servir de support au développement du secteur privé, à la diversification des sources de la croissance économique et à l'augmentation de la production. En plus, en s'adressant au désenclavement des zones de production et aux contraintes de commercialisation rencontrées par les divers acteurs, le

PARIR vient compléter l'assistance du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) au Gouvernement dans le Woleu Ntem à travers le projet de développement agricole et rural (PDAR) en cours d'exécution. Ce dernier a pour objectifs spécifiques de: (i) développer les filières de production porteuses (banane, arachide et manioc), (ii) renforcer les capacités des acteurs de ces filières et de leurs organisations, et (iii) renforcer les capacités institutionnelles en matière de services d'appui au monde rural.

3. Valeur ajoutée pour la Banque : La mise en œuvre du PARIR est conforme à la vision de la Banque et correspond aux orientations du DSPAR 2011-2015 qui a fait du renforcement des infrastructures pour le développement du secteur privé un de ses deux piliers. Le projet est aussi en cohérence avec la Stratégie à Moyen Terme (2008-2012) de la Banque qui met l'accent sur les infrastructures et réaffirme son rôle de chef de file pour la mise en œuvre des programmes du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dans le domaine de l'infrastructure et de l'intégration régionale. Il permettra de renforcer l'avantage comparatif de la Banque dans le domaine des infrastructures au Gabon et d'appuyer l'effort du Gouvernement dans la mise en place du plan directeur consensuel des transports en Afrique Centrale. Le PARIR présente un fort niveau de complémentarité avec le corridor Cameroun–Gabon–Congo qui, financé en partie par la Banque, traverse la province de Woleu Ntem et sert d'artère principale pour les échanges commerciaux; compte tenu de son raccordement prévu à la majorité des pistes à réhabiliter par le projet.

4. Gestion des connaissances : Le PARIR permettra, à travers la mise en place d'un système de suivi évaluation ventilé par genre, de donner plus d'informations à la Banque sur l'impact de la promotion du développement du secteur privé sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. En outre, l'appui au développement du secteur privé à travers le désenclavement des zones de production agricole, l'amélioration de l'accès aux marchés et le renforcement des capacités des partenaires permettra à la Banque de tirer des leçons pertinentes pour les opérations futures de ce genre. L'implication accrue de la Banque dans les secteurs de l'infrastructure et du développement agricole et rural Gabonais lui permettra, aussi, de contribuer avec la Communauté internationale, à la relance de l'économie Gabonaise et au développement des secteurs stratégiques et pourvoyeurs d'emplois pour la réduction de la pauvreté.

II. Cadre logique axé sur les résultats

| Pays et titre du projet : Gabon : Projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales | | | | | | |
|---|---|---|--|---|---|--|
| But du projet : Contribuer à la réduction de la dépendance alimentaire du pays à travers le désenclavement des zones de production agricoles, l'amélioration de l'accès aux marchés et le renforcement des capacités des partenaires. | | | | | | |
| CHAÎNE DES RESULTATS | | INDICATEURS DE PERFORMANCE | | | MOYENS DE VERIFICATION | RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION |
| | | Indicateur (y compris ISC) | Situation-référence | Cible | | |
| IMPACT | Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté des populations du Gabon | -Taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale -Taux de pauvreté | 20% en 2010 33% en 2010 | 40% en 2016 et 60% en 2020 22% en 2016 et 14% en 2020 | -Rapports et statistiques du MAEPDR -Rapports et statistiques du Service national de la nutrition -Rapports de suivi et évaluation de la Stratégie Nationale de Développement | |
| EFFETS | 1. Production agricole vivrière (manioc, banane, arachide, etc.) commercialisée plus importante 2. Niveau de vie des bénéficiaires amélioré | 1.1 Production agricole vivrière additionnelle commercialisée 2.1 Nombre d'emplois créés 2.2 Revenu journalier des femmes commerçantes | 29.150 T dans la province de Woleu-Ntem NA 3700 FCFA en 2010 | 39.250 T en 2014 et 46.250 en 2016 ; soit un accroissement de 10.100 T en 2014 et 17.100 T en 2016 2.1 200 emplois permanents et 500 emplois temporaires en 2014 et, 500 emplois permanents et 1000 emplois temporaires en 2016 dont 60% pour les femmes. 2.2 Revenu journalier des femmes commerçantes est amélioré de 50% en 2014 et 100% en 2016 | -Rapports et statistiques du MAEPDR -Données du système d'information sur les marchés mis en place dans la province par le FIDA -Rapports de suivi périodique du projet -Rapport de revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet (RAP) -Enquêtes participatives d'impact auprès des bénéficiaires à mi et fin projet, etc. | Risques -Entretien non assuré des infrastructures réalisées -Faible collaboration des partenaires et bénéficiaires avec le projet Mesures d'atténuation -Prise en charge par le projet de l'entretien des pistes pendant 2 ans -Engagement du MEIAT à intégrer les pistes réhabilitées dans le réseau routier prioritaire qu'il entretient sur FER II ; Création et formation des comités de gestion et d'entretien ; instauration des barrières de pluie, inscription dès 2015 de l'entretien des pistes réhabilitées dans le cadre du budget annuel du FER II -Sensibilisation/formation des bénéficiaires et partenaires |
| PRODUITS | C1 : Réhabilitation des infrastructures 1.1 Pistes praticables dans la province de Woleu-Ntem 1.2 Marchés/entrepôts réhabilités 1.3 Bâtiments des services des ministères concernés au niveau central et provincial sont réhabilités et équipés C2 : Renforcement des capacités 2.1 Cadres et agents du MAEPDR, MEIAT, ME, et structures sous tutelle formés selon leur spécialité 2.2 Capacité d'accueil renforcée de l'ENDR 2.3 Structures communautaires renforcées dans leurs capacités techniques, commerciales, gestion et organisationnelles 2.4 Capacité renforcée des opérateurs des infrastructures rurales 2.5 Base de données statistiques mise en place et opérationnelle C3 : Gestion du projet 3.1 Gestion du projet réalisée selon les normes | 1.1 Linéaire de pistes réhabilitées 1.2 Nombre de marchés et entrepôts réhabilités 1.3 ENDR, CIAM, CMCE et bureaux des services ministériels concernés sont réhabilités et équipés 2.1 Nombre de cadres et agents formés 2.2 Nombre de jeunes à l'ENDR 2.3 Membres d'associations commerçants, producteurs, transporteurs, sensibilisés et formés selon leurs activités 2.4 Nombre de structures ayant bénéficié d'une formation spécifique 2.5 Base de données statistique opérationnelle -Système comptable et manuel de procédures mis en place en An1 ; -Rapports d'avancement et d'audit remis dans les délais ; Système de suivi-évaluation opérationnel ; % décaissement | NA NA NA NA 100 jeunes en 2010 NA NA NA | 1.1 300 km en 2014 et 540 km en 2016. 1.2 10 marchés et entrepôts réhabilités en 2014 et 20 en 2016 1.3 CIAM réhabilité en 2013, CMCE et ENDR en 2014 et 50 bureaux en 2014 et 110 bureaux en 2016 2.1 100 cadres et agents en 2014 et 230 en 2016 (30% de femmes) dont 30% ont eu une formation en genre ; 2.2 150 jeunes (dont 50% filles) en 2016 2.3 Formation/sensibilisation de 2.000 membres de groupements (dont 60% femmes) en 2014 et 5.000 en 2016 sur les MST, égalité des sexes, genre, nutrition, commerce, transformation, gestion, etc. 2.4 Formation de 20 PME, 100 comités d'entretien des pistes, et 20 comités de gestion des marchés (60% de femmes dont 50% occupant des postes de responsabilité) 2.5 100% en 2014 100% 100% Système de suivi-évaluation mis en place en 2012, 40% en 2014 et 100% en 2016 | Rapports de suivi périodique fournis par la CEP, Rapports de supervision de la Banque Rapports et statistiques du MAEPDR et d'autres Ministères concernés Rapports de l'ENDR, CIAM et CMCE Rapport de revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet (RAP) | Risques -Faible appropriation due à la faible capacité des services techniques des ministères impliqués -Mauvaise performance des entreprises adjudicataires des marchés -Faible intérêt des partenaires et bénéficiaires pour les formations -Risques fiduciaires Mesures d'atténuation -Forte participation des parties prenantes dans le montage du projet -Renforcement des capacités techniques des structures centrales et régionales impliquées -Recrutement de bureaux de contrôle des travaux, implication de l'assistance technique dans l'évaluation des performances de tous les contractants et le suivi des chantiers, contrôle régulier des travaux par les services techniques du MEIAT à Oyem, Formation et renforcement des capacités des PME par le FER II et le projet -Diversification et ciblage des thèmes de formation en fonction des besoins réels des bénéficiaires et des différents acteurs concernés -Mise en place d'un système efficace de gestion financière et de passation des marchés dès le démarrage du projet |
| ACTIVITES CLES PAR COMPOSANTE | 1. Réhabilitations des infrastructures rurales : (i) Elaboration des DAO et recrutement des prestataires de services ; (ii) Réhabilitation des pistes rurales, (iii) Réhabilitation des marchés et entrepôts, Réhabilitation des bâtiments de l'ENDR, CIAM, CMCE et des services du MAEPDR et MEIAT 2. Renforcement des capacités institutionnelles : (i) Acquisition du matériel roulant, des équipements informatiques, du mobilier de bureau et autres pour les services impliqués et les structures sous tutelle ; (ii) Formation du personnel de l'ETE, des cadres et agents des services des ministères impliqués, des opérateurs des infrastructures réhabilités et des groupements et associations des bénéficiaires ; etc. 3. Organisation et gestion du projet : Gestion administrative et financière du projet ; Audit financier et comptable ; Système de suivi-évaluation ; ... | | | | RESSOURCES (en millions d'UC) Prêt de la BAD : 44,000 Gouvernement Gabonais : 6,523 Composante 1 : 34,782 MUC Composante 2 : 12,026 MUC Composante 3 : 3,715 MUC | |

Rapport et recommandations de la Direction du Groupe de la Banque au Conseil d'Administration concernant le projet de prêt au Gabon pour le financement du PROJET D'APPUI A LA REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES RURALES (PARIR)

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition de prêt de 44,000 millions d'UC à la République Gabonaise pour le financement du PARIR.

I – ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Pour freiner la progression de la pauvreté et des inégalités, réduire sa dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier et renforcer sa sécurité alimentaire, le Gabon affiche aujourd'hui une volonté de diversification de l'économie et de développement de la production agricole matérialisée par l'élaboration d'une Nouvelle Politique Agricole (NPA) et l'adoption, en juin 2008, d'une Loi d'orientation agricole et d'un Code d'investissements agricoles. Pour relever ce défi, les nouvelles orientations du Gouvernement pour les prochaines années, déclinées dans la Lettre de Cadrage du Président de la République d'avril 2010 et transcrites dans le plan stratégique « Gabon Emergent » à l'horizon 2035, accordent une importance particulière au secteur agricole dont le développement induit une croissance plus inclusive et un impact direct sur le coût et l'accessibilité des denrées alimentaires. Selon les prévisions du Gouvernement, la nouvelle stratégie agricole devrait permettre d'ici 2015, une augmentation de la production agricole de 45% et un objectif d'accroissement de la part de l'agriculture dans le PIB de 10% contre 3,5% en 2010. Cependant, l'enclavement des zones de production et les difficultés de commercialisation des produits agricoles sont parmi les principales contraintes qui entravent le développement agricole. Celles-ci sont consécutives à l'état défectueux des routes reliant les zones de production aux zones de grande consommation, au coût élevé de transport et au manque des infrastructures marchandes (marchés, entrepôts,...).

1.1.2 Le PARIR est ainsi en cohérence avec les priorités du Gouvernement qui a retenu l'amélioration des infrastructures (routes, centrales hydroélectriques, ligne de transport et stations de distribution de l'énergie électrique, adduction d'eau potable et assainissement) comme un préalable indispensable pour servir de support au développement du secteur privé, à la diversification des sources de la croissance économique et à l'augmentation de la production. En effet, ces infrastructures soutiennent les secteurs moteurs de la croissance économique et leur état conditionne grandement le niveau des coûts de production et la compétitivité de l'économie nationale. Le projet est, par ailleurs, conforme à la vision de la Banque et correspond aux orientations du DSPAR 2011-2015, qui repose sur deux axes stratégiques : (i) amélioration du climat des affaires pour le développement du secteur privé; et (ii) renforcement des infrastructures pour soutenir les pôles de croissance hors pétrole. Ce dernier vise notamment le désenclavement des grandes zones de production en vue de favoriser le développement local et faciliter les échanges commerciaux.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 A travers les deux piliers de cette stratégie, « amélioration du climat des affaires » et « renforcement des infrastructures », la Banque vise à promouvoir le développement du secteur privé dans les secteurs productifs, en tant que secteurs alternatifs au secteur pétrolier, afin de favoriser une meilleure redistribution des richesses. L'étude de la Banque sur la diversification des sources de la croissance au Gabon (2008) a identifié le secteur agricole parmi les secteurs clés porteurs de croissance diversifiée et générateurs d'emplois tant en milieu urbain/périurbain que rural pour répondre à la question préoccupante du chômage. La valorisation des ressources disponibles du secteur agricole et l'amélioration de sa productivité

se heurtent cependant aux difficultés résultant, en particulier, des insuffisances du dispositif infrastructurel d'évacuation et de commercialisation et des pertes post récolte. Cette situation engendre des coûts supplémentaires et rend le secteur non attractif autant pour les petits exploitants, les opérateurs commerciaux que pour les investisseurs de plus grande taille. C'est dans ce contexte que le PARIR se justifie pleinement et est en ligne avec la Stratégie du Secteur de l'Agriculture 2010-2014. En outre, il vise à réhabiliter les voies d'évacuation et les marchés et installations de stockage tout en soutenant les structures d'appui en charge du secteur afin de jouer plus adéquatement le rôle qui leur est dévolu et pérenniser les investissements. A travers ce projet, la Banque contribuera à rendre attractif l'investissement du secteur privé dans le secteur agricole et à réduire la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis de l'extérieur. Le projet est aussi en ligne avec les Stratégies à Moyen Terme (2008-2012) et d'Intégration régionale (DSIR 2011-2015) de la Banque qui mettent l'accent sur les infrastructures et réaffirment son rôle de chef de file pour la mise en œuvre des programmes du NEPAD dans le domaine de l'infrastructure et de l'intégration régionale.

1.2.2 Le PARIR présente un fort niveau de complémentarité avec le corridor Cameroun–Gabon–Congo qui, financé en partie par la Banque, traverse la province de Woleu Ntem. Cette route à caractère régionale sert d'artère principale pour les échanges commerciaux compte tenu de son raccordement prévu à la majorité des pistes à réhabiliter par le projet. Le PARIR mettra ainsi à profit l'expérience sous-régionale et locale de la Banque développée sur le plan des infrastructures, qui ont accaparé plus de 40% des allocations dans le pays, et permettra d'accroître l'étendue de l'impact des actions en faveur du renforcement de la dynamique locale et du développement du secteur privé. La zone d'intervention du projet, la province de Woleu Ntem, est une zone à forte vocation agricole et à fort potentiel d'échange commercial avec Libreville (50% des transporteurs et des commerçants, qui approvisionnent Libreville en produits vivriers, viennent de cette province), le Cameroun et la Guinée Equatoriale. Ainsi, en synergie avec le PDAR en cours d'exécution par le FIDA, le PARIR contribuera à redynamiser l'activité agricole dans cette région, présentement contrainte par le déficit infrastructurel d'évacuation et de commercialisation. Spécifiquement, le PDAR vise les objectifs suivants : (i) développer les filières de production porteuses, (ii) aider les petits exploitants agricoles et leurs organisations à diversifier leurs revenus, et (iii) renforcer les capacités des acteurs de ces filières et de celles des services d'appui au monde rural. Ainsi, en visant le désenclavement des zones de production retenues par le PDAR, la réduction des pertes après récolte, la réhabilitation des marchés et des entrepôts, l'appui à la transformation et la valorisation des produits agricoles, le PARIR contribuera à l'augmentation de la production agricole commercialisée et viendra compléter l'assistance du FIDA.

1.3. *Coordination de l'aide*

1.3.1 Le développement des secteurs de l'agriculture et de la pêche est assuré par le Gouvernement avec l'appui d'un certain nombre de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Les principaux PTF intervenant dans ces secteurs sont: l'Union Européenne (Hydraulique villageoise, Projet Appui à la formation professionnelle-AFOP), l'Agence Française de Développement (Projet d'appui au développement agricole péri-urbain-PADAP), le FIDA (PDAR), la Banque (Projet d'Appui au secteur de la pêche et de l'aquaculture-PSPA, Etude projet développement des infrastructures de production agricole) la Coopération japonaise (pêche et pisciculture). Le montant de ces opérations, qui concernent la plupart des provinces du pays dont celle de Woleu Ntem, est de 33,56 milliards FCFA (Cf. appendice III), La coordination entre les PTF se fait à travers un groupe thématique de Ressources naturelles/Environnement/Développement durable qui se réunit une fois tous les deux mois sous la conduite de l'Union Européenne.

1.3.2 Au Gabon, la coordination de l'aide est assurée par la Primature et connaît des avancées tangibles en termes d'échanges d'informations et d'harmonisation des cycles de programmation des Partenaires techniques et financiers (PTF). Ce processus de coordination a été renforcé en mars 2010 avec la nomination d'un des Conseillers du Premier ministre comme interlocuteur des PTF et la signature en mai 2010 d'un Arrêté fixant le cadre de coordination, d'harmonisation et de suivi de l'aide extérieure. La Banque, premier partenaire financier du Gabon, prend activement part à cet effort d'harmonisation à travers notamment son rôle de Chef de File et Co-chef de File des groupes thématiques sur l'Harmonisation de l'Aide et la Gouvernance, respectivement. Au niveau sectoriel, la Banque cofinance avec la Banque mondiale le Programme sectoriel, forêt, pêche et environnement par le biais du PASP. Dans le domaine des infrastructures routières, la Banque a appuyé l'élaboration d'un programme prioritaire qui est exécuté en synergie avec la Banque Mondiale, l'UE, l'AFD et la Banque Islamique de Développement. Elle finance actuellement le Programme routier phase 1 (PR1) et envisage dans le cadre de la stratégie 2011-2015 de renforcer son action en appui au développement des infrastructures à travers un nouveau programme routier, le PR2 dont le démarrage est prévu en 2012.

| Développement rural (Agriculture, Elevage, Forêt, Pêche et aquaculture) | PIB | Exportation | Main-d'œuvre | | |
|--|-----|-------------|--------------|-------|-----|
| | 8 % | 7% | 35% | | |
| Parties prenantes – Dépenses publiques annuelles moyennes en Millions FCFA | | | | | |
| Gouvernement | | AFD | BAD | FIDA | FAO |
| 24,7% | | 33,5% | 30,8% | 10,9% | - |
| 519 | | 704 | 647 | 230 | 0,5 |
| Niveau de la coordination de l'aide | | | | | |
| Existence de groupes de travail thématiques | | | | Oui | |
| Existence d'un programme sectoriel global | | | | Oui | |
| Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide | | | | L* | |

*L : Chef de file ; M : membre (non chef de file) ; Aucun : aucun rôle

II – DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Composantes du projet : Pour atteindre les objectifs du projet, les actions retenues ont été groupées dans les trois composantes résumées dans le tableau ci-après :

| Composantes | Coût | Description |
|---|------------|--|
| I- Réhabilitation des infrastructures rurales | 34,782 MUC | Réhabilitation de : 540 km de pistes rurales, 20 marchés et magasins de stockage, Ecole Nationale de Développement Rural (ENDR), Centre d'Introduction et d'Amélioration du Matériel Végétal (CIAM) à Oyem, Centre de Multiplication des Cacaoyers d'Elite (CMCE) à Mikong et des bâtiments administratifs des services des ministères concernés par le projet. |
| II-Renforcement des capacités | 12,026 MUC | -Formation et recyclage (y compris en genre) de 230 agents et cadres (dont 50% femmes) des services concernés par le PARIR : MAEPDR, MEIAT, structures sous tutelle (ENDR, CIAM, CMCE), et services déconcentrés des Ministères en charge de l'Environnement et de la Famille ; Appui en statistiques agricoles ; Formation professionnelle à l'ENDR de 150 jeunes (dont 50% filles) -Formation/sensibilisation de 5000 membres des organisations communautaires (60% femmes), des comités de gestion et d'entretien des infrastructures et associations des femmes agricoles productrices; Formation de 100 comités d'entretien des pistes, 20 comités de gestion des marchés (60% de femmes dont 50% occupant des postes de responsabilité) et de 20 PME -Acquisition des équipements informatiques et bureautiques, matériel roulant et autres pour les services impliqués du MAEPDR, du MEIAT, MECIT, etc. |
| III- Gestion du projet | 3,715 MUC | Gestion/entretien des biens du projet ; Formation du personnel ; Mise en place d'un système de gestion financière et comptable, Elaboration d'un manuel de procédures, Mise en place du système de suivi évaluation par genre, Audit des comptes, Evaluations à mi-parcours et terminale, Mise en œuvre du PGES. |

2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

2.2.1. Les options techniques préconisées ont été retenues en tenant compte des besoins exprimés par les autorités Gabonaises pour compléter l'intervention du FIDA dans la zone de Woleu Ntem, des critères et des normes permettant d'assurer la durabilité des investissements consentis et l'appropriation par les bénéficiaires. Pour les pistes, le choix technique a été basé sur les caractéristiques appliquées à celles classées dans le réseau prioritaire que le FER II entretient (largeur de 7 m, couche de roulement de 20 cm, ensoleillement mécanisé, emprise de 10 m et matériaux latéritiques de bonne qualité). La sélectivité a été portée essentiellement sur les pistes qui permettent le désenclavement des zones de production vivrière et facilitent l'accès aux marchés ou au réseau routier provincial et national.

2.2.2. Le choix des sites d'implantation de marchés et entrepôts a été fondé sur certains critères à savoir : (i) l'existence de marchés ruraux fréquentés par la majorité des populations et des commerçants; (ii) la présence d'un réseau dense des axes prioritaires à désenclaver, (iii) une concentration de villages pour assurer une affluence importante de populations; (iv) l'existence de zones de production pour les principales spéculations (manioc, banane et arachide) afin de servir de support à la promotion du secteur privé, à l'augmentation de la production et au développement de la commercialisation; (v) la présence d'organisations rurales potentiellement dynamiques et motivées.

Tableau 2.2 : Alternatives du projet étudiées et raisons de leur rejet

| Nom de l'alternative | Brève description | Cause du rejet |
|--|---|---|
| Réhabiliter un linéaire plus important de pistes type routes départementales non classée | 5 m de largeur, 10 m d'emprise, 15 cm de couche de roulement avec des matériaux de moyenne qualité, et assainissement insuffisant | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durabilité limitée à cause de la dégradation rapide de la couche de roulement, Faible visibilité, chaussée rétrécie et ensoleillement insuffisant, ▪ Non conformité aux caractéristiques techniques du réseau prioritaire; par conséquent non pris en charge par le FER II. |
| Entretien/réhabilitation par la technique à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) | L'entretien/réhabilitation des pistes se fera avec des ouvrages provisoires par la technique HIMO qui fait appel aux ressources locales, tant humaines que matérielles. | <p>L'entretien/réhabilitation des pistes par la technique HIMO ne convient pas pour les pistes rurales de Woleu Ntem car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'état de dégradation des pistes est avancé et les travaux exécutés manuellement sont de qualité insuffisante et ne pourront pas résister aux conditions climatiques du Gabon et aux charges de trafic. Leur durée de vie est très limitée. ▪ Les ouvrages d'art réalisés manuellement ont une stabilité incertaine et n'offrent pas les conditions de sécurité optimales pour le trafic. |
| Réhabiliter tous les marchés villageois | La réhabilitation des marchés consistera en la construction d'étals avec des magasins de stockage et des infrastructures d'assainissement, d'eau potable et de voieries. La gestion serait assurée par les groupements des populations bénéficiaires. | La réhabilitation de tous les marchés villageois n'a pas été retenue à cause de la faible fréquentation de certains marchés par les populations rurales et de la nécessité de : (i) tenir compte des zones de production et de la présence d'organisations rurales ; (ii) tenir compte de la concentration importante des producteurs encadrés par le PDAR et du volume des productions agricoles attirant les commerçants et les transporteurs |

2.3. Type de projet

Le PARIR est une opération autonome. Le Prêt projet est l'instrument le mieux adapté à l'intervention de la Banque dans le cadre de cette opération, d'infrastructures rurales. En plus, la plupart des interventions des bailleurs de fonds en milieu rural se font actuellement à travers ce type d'opération (projets d'investissement).

2.4. Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1. Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et financiers, hors taxes et droit de douanes, est estimé à 50,523 millions d'UC, soit environ 37,162 milliards de FCFA. Ce coût se répartit en 30,781 millions d'UC en devises (22,641 milliards de FCFA) et 19,742 millions d'UC (14,521 milliards de FCFA) en monnaie locale. Il a été appliqué des provisions de 8% et 3,5% du coût de base respectivement pour les imprévus physiques et financiers. Le résumé du coût du projet est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après et l'appendice V.

Tableau 2.3: Résumé des coûts estimatifs par composante

| COMPOSANTES | en millions FCFA | | | en milliers D'UC | | | % Dev | % C. Base |
|--|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|-----------|------------|
| | DEV | ML | TOTAL | DEV | ML | TOTAL | | |
| Composante A: Réhabilitation des Infrastructures Rurales | 13,297 | 9,648 | 22,945 | 18,077 | 13,117 | 31,194 | 58 | 68 |
| Composante B: Renforcement des Capacités | 5,785 | 2,148 | 7,933 | 7,865 | 2,921 | 10,785 | 73 | 24 |
| Composante C: Gestion et Coordination du projet | 667 | 1,967 | 2,633 | 906 | 2,674 | 3,580 | 25 | 8 |
| Total coût de base | 19,748 | 13,763 | 33,511 | 26,848 | 18,711 | 45,560 | 59 | 100 |
| Imprévus physiques | 2,032 | 508 | 2,540 | 2,762 | 691 | 3,453 | 80 | 8 |
| Imprévus financiers | 861 | 250 | 1,111 | 1,171 | 340 | 1,511 | 78 | 3 |
| Coût Total | 22,641 | 14,521 | 37,162 | 30,781 | 19,742 | 50,523 | 61 | 111 |

Tableau 2.4: Résumé des coûts estimatifs par catégories de dépenses

| Catégories de dépenses | en millions FCFA | | | en milliers D'UC | | | % Dev | % C. Base |
|------------------------|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|-----------|------------|
| | DEV | ML | TOTAL | DEV | ML | TOTAL | | |
| Travaux | 13,118 | 9,595 | 22,713 | 17,835 | 13,045 | 30,879 | 58 | 68 |
| Biens | 1,186 | 335 | 1,521 | 1,613 | 455 | 2,068 | 78 | 5 |
| Services | 5,443 | 1,640 | 7,084 | 7,401 | 2,230 | 9,630 | 77 | 21 |
| Fonctionnement | 0 | 2,193 | 2,193 | 0 | 2,982 | 2,982 | 0 | 7 |
| Coût de base | 19,748 | 13,763 | 33,511 | 26,848 | 18,711 | 45,560 | 59 | 100 |
| Imprévus physiques | 2,032 | 508 | 2,540 | 2,762 | 691 | 3,453 | 80 | 8 |
| Imprévus financiers | 861 | 250 | 1,111 | 1,171 | 340 | 1,511 | 78 | 3 |
| Total Général | 22,641 | 14,521 | 37,162 | 30,781 | 19,742 | 50,523 | 61 | 111 |

2.4.2 Le projet sera financé conjointement par la BAD et le Gouvernement. Le prêt BAD, d'un montant total de 44,000 millions d'UC, représente 87% du coût total en HT du projet (cf. tableau 2.5 ci-après et appendice V). Le Gouvernement participe au financement des coûts en monnaie locale à hauteur de 6,523 millions d'UC (4,798 milliards de FCFA); soit 13% du coût du projet. Cette contrepartie du Gouvernement servira à financer les frais de fonctionnement du projet ainsi que la réhabilitation de 70 km de pistes. Les dépenses relatives aux différentes composantes du projet seront exécutées suivant le calendrier indiqué dans le tableau 2.6 ci-dessous.

Tableau 2.5: Résumé des coûts estimatifs du projet par sources de financement

| Sources de financement | en millions FCFA | | | en milliers D'UC | | | % Dev |
|------------------------|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|------------|
| | DEV | ML | TOTAL | DEV | ML | TOTAL | |
| BAD | 22,641 | 9,723 | 32,364 | 30,781 | 13,219 | 44,000 | 87% |
| GOUVERNEMENT | 0 | 4,798 | 4,798 | 0 | 6,523 | 6,523 | 13% |
| TOTAL | 22,641 | 14,521 | 37,162 | 30,781 | 19,742 | 50,523 | 100 |

Tableau 2.6: Calendrier des dépenses par composantes (milliers UC)

| COMPOSANTES | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Total |
|--|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Composante A: Réhabilitation des Infrastructures Rurales | 531 | 5,476 | 10,854 | 12,075 | 2,258 | 31,194 |
| Composante B: Renforcement des Capacités | 640 | 2,434 | 3,679 | 2,614 | 1,418 | 10,785 |
| Composante C: Gestion et Coordination | 971 | 713 | 630 | 663 | 603 | 3,580 |
| Total coût de base | 2,142 | 8,623 | 15,163 | 15,352 | 4,280 | 45,560 |
| Imprévus physiques | 118 | 647 | 1,192 | 1,191 | 304 | 3,453 |
| Imprévus financiers | 52 | 283 | 522 | 521 | 133 | 1,511 |
| Coût Total | 2,311 | 9,554 | 16,877 | 17,064 | 4,716 | 50,523 |
| % | 5% | 19% | 33% | 34% | 9% | 100% |

2.4.3 Conformément aux dispositions de la Section 4.2.2 de la Politique Relative aux Dépenses Eligibles au Financement du Groupe de la Banque (19 mars 2008), le niveau de la contrepartie gouvernementale a été évalué sur la base des critères suivants:

(i) L'engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement global : Le pays s'apprête à finaliser son plan stratégique «Gabon émergent » à l'horizon 2035. En vue d'assurer une mise en œuvre efficace de son programme, le Gouvernement a créé en avril 2011 une caisse de dépôt et de consignation et une caisse de relance économique dont l'une des fonctions sera de sécuriser les fonds pour le financement des investissements prioritaires dans les différents secteurs. Le Gouvernement a également renforcé le dispositif de coordination de l'aide pour améliorer son appropriation par la partie nationale et assurer un meilleur dialogue avec ses partenaires..

(ii) le financement alloué par le pays au secteur agricole : Les budgets d'investissement consacrés au secteur agricole sont en constante progression avec une augmentation spectaculaire depuis 2008 en passant de 3,625 milliards FCFA à 19,727 milliards FCFA en 2010 dans le cadre des lois visant à améliorer l'organisation du secteur agricole (Loi n°022/2008 portant Code Agricole et loi n°023/2008 portant Politique de développement agricole durable). Un programme spécial est élaboré depuis octobre 2010 et consacré à la valorisation des filières agricoles au Gabon. D'un coût global de 800 millions \$US, il a pour objectif la production des palmeraies dans les zones de savane situées dans le sud-ouest du pays et la création de près de 40.000 emplois. D'autres initiatives visant à promouvoir le développement du secteur agricole et de la pêche sont en cours d'élaboration avec les PTF ; notamment pour les cultures industrielles (hévéa, café, cacao) et vivrières (manioc, bananier, maraichage), l'élevage, la pêche et l'aquaculture pour un montant de 900 millions \$US.

(iii) la situation budgétaire et le niveau d'endettement du pays : L'augmentation du prix du pétrole a permis de dégager en 2010 des excédents budgétaires substantiels qui se renforceront en 2011 et 2012 selon les prévisions (BAD/OCDE). La soutenabilité de la dette extérieure est garantie par les ratios d'endettement qui demeurent faibles au regard des agrégats macroéconomiques. L'encours de la dette extérieure est estimé par les services du FMI (Article IV) à 18,8% du PIB à fin 2010 et projeté à 11,7% en 2015. Les services de la dette représentent respectivement 7,3% et 15,7% des exportations et des recettes fiscales en 2010. Pour assurer une gestion efficace de la dette, le Gouvernement a également mis en place une Direction en charge de la dette extérieure et a élaboré un plan de règlement des arriérés de la dette intérieure. Les modalités de co-financement des projets avec les principaux partenaires techniques et financiers restent très variées. La Banque mondiale, dans le cadre de sa stratégie 2005-2010 a retenu le principe de partage de coût à déterminer lors de la préparation de chaque projet (*Country Financing Parameters*). Elle supporte 90 % du coût des projets dans la plupart des cas voire 100% en cas de justification. La contrepartie de l'Etat dans le cadre des projets financés par l'AFD est limitée à la prise en charge des droits et taxes par l'Etat.

2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 Les actions du projet concernent l'ensemble de la Province du Woleu-Ntem située au nord du Gabon. Sa superficie est de 38.465 km² (14% de celle du pays) et sa population est estimée à environ 187 milles habitants en 2010, dont 45% vivent en milieu rural. La population féminine de la province représente 53% de la population totale, plus de 60% des actifs en milieu rural, et entre 15 et 44% du total des chefs de ménages par village selon le département. L'agriculture est la principale activité de la province et occupe 90% de la population active rurale. On compte près de 10.000 petites exploitations agricoles groupées dans environ 500 villages, construits le long des routes. Les cultures couvrent environ 28.000

ha. Les principales productions sont estimées comme suit: banane: 33.600 tonnes (T) ; manioc: 27.700 T ; et arachide: 4.100 T. La province dispose de quatre grands marchés qui constituent un débouché de proximité pour ses différents produits agricoles. Ils sont situés dans les villes de Bitam, Oyem, Mitzic et Minvoul. Chaque marché écoule en moyenne 1,5 à 2 tonnes de produits vivriers par jour soit 730 tonnes l'année. La Province bénéficie également d'un positionnement géographique stratégique du fait de l'existence de deux grands marchés transfrontaliers du Cameroun et de la Guinée équatoriale. En plus, sa production joue un rôle important dans l'approvisionnement du marché de Libreville en produits vivriers (20% pour la banane plantain et 29% pour le manioc tubercules frais).

2.5.2 Les actions du projet profiteront à une population locale d'environ 187.000 personnes et à plus de la moitié de celle de Libreville (350.000 personnes). Les principaux bénéficiaires du projet sont les groupements de femmes commerçantes, les organisations professionnelles, les intermédiaires privés œuvrant dans la province, les producteurs, les jeunes filles et garçons sans emploi, les techniciens des ministères sectoriels et des structures sous tutelle concernées. Les femmes représentent au moins 50% des bénéficiaires et occuperont environ 60% des postes de responsabilités au sein des organisations communautaires et des comités de gestion. Les jeunes agriculteurs et les éleveurs vont bénéficier d'une formation professionnelle à l'ENDR qui leur permettra de s'insérer plus facilement dans la vie active. Les services provinciaux et départementaux de l'agriculture, les centres d'appui agricoles (CIAM et CMCE), les services déconcentrés dans le Woleu-Ntem du MEIAT et des Ministères chargés de l'Environnement et de la Famille ainsi que la Cellule de suivi des projets BAD au Ministère de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme (MECIT) vont bénéficier de l'appui du projet compte tenu de la faiblesse de leurs capacités humaines et matérielles, qui ne leur permet pas de remplir leur mission régaliennne. Si toutes les réalisations prévues sont atteintes, le projet permettra notamment d'augmenter de 17.100 T la production vivrière commercialisée, de doubler le revenu journalier des femmes productrices/commerçantes, de former 20 PME, et de créer 500 emplois permanents et 1000 emplois temporaires (dont 60% pour les femmes).

2.6. *Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet*

2.6.1 Les consultations avec les parties prenantes ont débuté au cours de la phase d'identification et ont été poursuivies lors de la préparation et l'évaluation. Au cours de ces phases, les missions de la Banque ont rencontré tous les bailleurs de fonds présent à Libreville (BM, UE, AFD, FAO, JICA, FIDA, etc) et les parties prenantes sur le terrain. Elles ont discuté d'abord avec les bénéficiaires directs des réalisations envisagées et organisé par la suite des réunions de synthèse collectives avec la participation des services techniques, les collectivités locales, les représentants des PME et des groupements et associations des bénéficiaires, la société civile et les opérateurs des infrastructures retenues (marchés, pistes, structures de formation et services d'appui agricole). Les avis et observations des différents partenaires ont été pris en considération et les propositions retenues au niveau du terrain ont été discutées et validées avec l'Administration centrale à Libreville.

2.6.2 Les principaux points soulevés avec les bénéficiaires concernaient l'envergure, la date de réalisation des infrastructures, et leur mode de gestion future. Le calendrier du projet a été présenté aux populations et aux autorités Gabonaises. Les principes et les modalités de prise en charge de la gestion et de l'entretien des infrastructures ont été examinés ainsi que les différentes responsabilités des parties prenantes (Fonds d'entretien routier, MEIAT et PME pour les pistes, Associations de commerçant(e)s pour les marchés, MAEPDR pour la prise en

charge du fonctionnement du CIAM, l'ENDR, et du CMCE). Un besoin d'appui technique et organisationnel au projet a également été recommandé. Cette démarche a permis de prendre en compte les priorités d'investissement exprimées par les populations et les collectivités locales, ainsi que les options techniques qui prennent en considération les réalités socio-économiques des bénéficiaires et les difficultés physiques du terrain. Au cours de la mise en œuvre du projet, l'approche participative sera privilégiée et les bénéficiaires seront pleinement associés à toutes les prises de décision. Ils seront aussi concertés lors des missions de supervision et de revue à mi-parcours du projet pour s'enquérir de ses impacts sur leur condition de vie et au besoin, recentrer les activités du projet pour satisfaire leurs attentes.

2.7. *Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet*

2.7.1 Le portefeuille actif de la Banque au Gabon comprend 8 opérations pour un montant total de 339,4 MUC à fin mai 2011; dont un projet du secteur agricole : Projet d'Appui au Secteur des Pêches et d'Aquaculture-PSPA. La performance du portefeuille s'est améliorée au cours des trois dernières années. La note globale d'évaluation est passée de 1,93 en 2007 à 2,09 en 2010 telle que rapportée par la revue de 2010. Le portefeuille ne comprend pas d'opérations à risque, cependant deux projets pourraient entrer dans cette catégorie si leur niveau d'exécution, comparativement à leur âge, ne connaît pas d'amélioration substantielle. Au niveau du secteur agricole, il s'agit du PSPA, qui malgré une reprise appréciable des activités affiche un taux de décaissement de 22,4% pour un âge de 6 ans. Un diagnostic détaillé des problèmes récurrents a mis en évidence les faibles performances des entreprises adjudicataires et l'insuffisance des capacités de la Cellule d'exécution du projet (CEP) en matière de gestion des marchés et de gouvernance fiduciaire. Le recrutement d'un spécialiste en acquisitions et d'un responsable administratif et financier expérimentés, et l'encadrement continu dispensé par le bureau de la Banque (GAFO) ont contribué à l'amélioration du niveau d'avancement de ce projet.

2.7.2 Les différentes évaluations de la performance du Gouvernement faites par la Banque (Audit interne des projets de novembre 2008, Revue du portefeuille d'octobre 2010, Evaluation de l'assistance de la Banque de 2011, Rapport d'achèvement du DSP 2006-2010) ainsi que les rapports d'achèvement du Projet de réhabilitation et d'aménagement routiers de 2001 et du Programme hévécicole II de 2003, dont les performances de l'exécution et des résultats sont jugées passables, ont mis en exergue des problèmes qui affectent la mise en œuvre des opérations. Ceux-ci sont essentiellement relatifs: (i) au retard dans la mise en vigueur des prêts avec un délai moyen de 9,5 mois, (ii) à la faible qualité à l'entrée des projets d'infrastructures et des projets des autres secteurs comportant des infrastructures (absence des études d'APS et APD); (iii) à la faiblesse des capacités des structures d'exécution à l'origine de longs processus d'acquisitions et de gestion financière peu satisfaisants conduisant parfois à la suspension des décaissements; (iv) à la faible appropriation des projets par les ministères techniques due principalement à des problèmes de coordination interne et à l'existence d'agences d'exécution parallèles; (v) à la faible performance de certaines entreprises adjudicataires des marchés des travaux, (vi) à la bureaucratie qui affecte le délai de signature des contrats, et (vii) au retard dans la mise en place effective des fonds de la contrepartie nationale.

2.7.3 Pour pallier ces faiblesses, la conception du projet a pris en compte les enseignements tirés des interventions antérieures de la Banque et prévu les dispositions nécessaires pour assurer une meilleure mise en œuvre. *Concernant le contrôle de qualité à l'entrée*, les études d'exécution et les dossiers d'appels d'offres pour la réalisation des infrastructures retenues

sont en cours de préparation sur les fonds du PDAR FIDA et seront prêts avant le démarrage du projet. Les dispositions suivantes sont aussi prévues dès le démarrage du projet: (i) mise en place d'une équipe légère d'exécution (ETE) liée par des contrats de performance, (ii) recrutement du responsable administratif, financier et comptable, (iii) élaboration du manuel de procédures, et (iv) acquisition d'un logiciel de comptabilité, et (v) recrutement d'une assistance technique pour appuyer l'ETE durant toute la durée du projet. Cette assistance comprendra les expertises suivantes: passation des marchés ; infrastructures rurales, renforcement des capacités et suivi-évaluation. Par ailleurs, la Banque déploie des efforts pour améliorer la performance du portefeuille en renforçant: (i) les formations données aux cellules d'exécution des projets, (ii) la capacité d'intervention et le rôle de GAFO dans le suivi des opérations en cours et de la mise en place effective des fonds de contrepartie.

2.7.4 Au regard des échanges d'expériences avec les PTF (UE, FIDA, FAO, AFD, etc), il est noté que le succès et la durabilité d'une action de développement agricole au Gabon est lié notamment à : (i) une forte participation et responsabilisation de l'ensemble des parties prenantes, (ii) au renforcement des capacités des cadres nationaux d'encadrement et de suivi, (iii) une concentration humaine intéressée à valoriser les ressources naturelles existantes, (iv) l'existence d'un marché potentiel, et (v) un environnement économique incitatif. A cet égard, la province du Woleu-Ntem se prête bien à l'intervention de la Banque du fait qu'elle est : (i) une zone à forte vocation agricole et à fort potentiel commercial, (ii) moins isolée et plus peuplée avec des communautés mieux structurées et organisées.

2.8. Principaux indicateurs de performance

2.8.1 A long terme (2020), le principal indicateur de performance du projet est le taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale. Le taux d'importation des produits alimentaires a atteint ces dernières années plus de 80% de la consommation, soit l'équivalent de 250 milliards de FCFA. Le taux de couverture des besoins alimentaires serait de 60% en 2020. En outre, le PARIR contribuera à l'augmentation de la production agricole vivrière commercialisée et à l'amélioration de plus de 50% des revenus des opérateurs commerciaux (transporteurs, commerçants, collecteurs et producteurs). A moyen terme (horizon 2016), le projet aura pour effets de contribuer à réduire à 60% le taux d'importation de la consommation alimentaire ainsi que le taux de pauvreté qui passera de 33% actuellement à 22% en 2016 et 14% en 2020. De même, on assistera à la création de 500 emplois permanents et 1000 emplois temporaires.

2.8.2 Parmi les principales réalisations attendues du PARIR, on peut citer: (i) la réhabilitation de : 540 km de pistes rurales, 20 marchés et entrepôts, 110 bureaux des services des ministères impliqués, et des bâtiments de l'ENDR, CIAM et CMCE ; (ii) l'acquisition du mobilier de bureaux et du matériel informatique pour les 110 bureaux réhabilités, (iii) l'élaboration d'une base de données pour les statistiques agricoles, (iv) la formation de 230 cadres et agents des services ministériels (dont 30% des femmes), de 100 comités d'entretien des pistes, 20 PME de travaux, 20 comités de gestion et d'entretien des marchés et 40 comités de commerçants (groupant au moins 50% de femmes dont environ 60% occupant des postes de responsabilité), 5000 membres de groupements (transporteurs, commerçants, collecteurs, producteurs, etc) groupant 60% de femmes, l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ENDR à 150 jeunes (dont 50% de filles) ; et (v) la sensibilisation de 5.000 membres des organisations communautaires (60% de femmes) sur le VIH/SIDA, la nutrition, la gestion des groupements, la gestion et l'entretien des marchés, la gestion des conflits, l'environnement, la transformation, la mise en place d'activités génératrices de revenu, etc.

2.8.3 Les principaux indicateurs de résultats retenus pour le projet sont: (i) volume de production agricole vivrière additionnelle commercialisée ; (ii) nombre d'emplois créés avec le pourcentage des emplois occupés par les femmes et les jeunes; (iii) revenu journalier des producteurs/commerçants; (iv) nombre de diplômés de l'ENDR, désagrégé par sexe, et (v) nombre de cadres des services ministériels et de groupements formés avec le pourcentage que représentent les femmes. La situation de référence sera établie, en adaptant celle du PDAR, avec ces indicateurs à la 1ère année du projet lors de l'élaboration du système de suivi-évaluation du projet. Ce système permettra d'alimenter les missions de supervision de la tutelle et de la Banque ainsi que les évaluations d'impact par genre à mi-parcours et à l'achèvement du projet. Les informations dégagées par sexe seront analysées en relation avec les statistiques du MAEPDR et du Ministère de commerce.

III – FAISABILITE DU PROJET

3.1. *Performance économique et financière*

3.1.1 Les performances économique et financière ont porté sur les résultats d'exploitation des principales activités retenues selon un modèle intégrant à la fois la réhabilitation des marchés et des pistes qui les desservent. A terme, le projet permettra de mettre sur les marchés une production vivrière additionnelle de 17.100 tonnes, de doubler le revenu journalier des femmes commerçantes et de procurer un revenu mensuel de l'ordre de 230 milles FCFA pour un commerçant/collecteur. Les revenus additionnels générés par le projet s'élèvent en année de croisière à 6 milliards de FCFA provenant, pour l'essentiel, de la valeur nette de la production vivrière additionnelle commercialisée et de la valorisation des journées de travail supplémentaires créés. Ces résultats financiers devraient permettre d'accroître l'étendue de l'impact des actions du projet en faveur du renforcement de la dynamique locale et la promotion des divers opérateurs économiques.

3.1.2 En termes de rentabilité, le projet affiche un taux de rentabilité économique (TRE) satisfaisant de 18,9% et une valeur actualisée nette (VAN) de 13,877 milliards de FCFA au coût d'opportunité du capital de 12%. La situation réelle est bien meilleure parce qu'il existe d'autres avantages qui ne sont pas quantifiés et peuvent être cités: les gains engendrés par le renforcement des capacités des différents bénéficiaires du projet, les gains de temps et de coût de transport des personnes pour accéder aux services de base, les gains sur l'entretien des moyens de transport etc. Il a été procédé au test de sensibilité du TRE aux variations des coûts et des recettes. Il en ressort que l'augmentation des coûts d'investissement ou la diminution des recettes du projet de 10% n'aura pas un impact très significatif sur le taux de rentabilité qui serait d'environ 15,5%. Ce taux est par contre sensible aux variations simultanées de 10% des coûts et des recettes. En effet, une augmentation des coûts accompagnée d'une baisse des recettes aura pour effet de réduire le TRE à 12,4%. Les détails de l'analyse économique et financière se trouvent en annexe B7.

3.2. *Impact environnemental et social*

Environnement

3.2.1 Le PARIR a été classé dans la catégorie 2, étant donné que ses actions, axées sur la réhabilitation d'infrastructures existantes, ne présentent pas d'impacts négatifs considérables sur l'environnement. Elles vont améliorer les conditions d'hygiène et l'environnement physique. Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été préparé pour répondre aux exigences environnementales et au développement durable des infrastructures à réhabiliter. Il a été élaboré et approuvé par le Ministère chargé de l'Environnement. Il démontre que le PARIR aura globalement des impacts environnementaux et sociaux positifs majeurs qui contribueront à améliorer les conditions de vie socio-économiques et sanitaires

des populations. Il est également source de quelques impacts négatifs relativement limités sur les milieux biophysique et humain. L'application des mesures d'accompagnement et d'atténuation développées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) assurera une meilleure intégration du projet à son environnement et un développement économique et social, dans le respect de l'environnement et du capital naturel, de la zone d'intervention du projet. Un budget de 447.000 UC est prévu pour la mise en œuvre du PGES (mesures d'atténuation, sensibilisation, renforcement des capacités, et suivi environnemental). Les coûts des mesures d'atténuation spécifiques à la réhabilitation de chaque infrastructure qui seront identifiés par les études techniques seront intégrés aux coûts des travaux.

Changement climatique

3.2.2 Il est attendu que le projet n'aura pas d'effet significatif sur le changement climatique qui est un phénomène mondial. Les émanations dans l'atmosphère des gaz d'échappement (principalement le CO₂) des véhicules qui emprunteront les pistes reliant les villages aux marchés et à l'axe routier principal dans la province seront également réduites grâce à la diminution du temps de parcours et le phénomène de séquestration des gaz à effet de serre (GES) dans les forêts qui dominent la zone du projet. Aussi, les mesures suivantes contribueront à lutter contre les effets du réchauffement climatique: (i) la régénéscence des emprunts des pistes, par la plantation systématique d'arbres et la reconstitution de la végétation ; et (ii) la plantation d'arbres de part et d'autre des pistes dans les traversées des villages. En somme, le PARIR tiendra compte des impacts du climat et notamment en adoptant des normes de construction plus strictes adaptées aux milieux humides; notamment du système de drainage. Pour les pistes, les travaux de réhabilitation comprendront des ponts et dalots définitifs en béton armé. La réhabilitation des infrastructures de commercialisation permet, par ailleurs, une meilleure organisation du déchargement et par conséquent moins de temps d'attente des véhicules de transport. Même si de manière limitée, le projet contribuera à atténuer les effets de serre au niveau régional. L'introduction progressive de l'énergie solaire pour les motopompes et l'éclairage au niveau de l'ENDR, le CIAM, le CMCE et les marchés permettra de limiter le dégagement du CO₂.

Genre

3.2.3 Les disparités entre hommes et femmes subsistent au Gabon en dépit du fait que l'égalité de sexe est consacrée par la constitution et qu'une stratégie nationale en la matière a été élaborée. En effet, malgré l'élaboration en 2009 d'une stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre au Gabon (SENEEB), des disparités subsistent au détriment de la population féminine qui demeure plus pauvre et plus exposée au chômage que la population masculine (le taux de chômage des femmes est de 27% contre 16% chez les hommes) malgré le fait qu'elle représente environ 51% de la population active. De même, selon le recensement des gabonais économiquement faibles de 2008, le taux de Gabonais économiquement faibles (GEF) est de 63% pour les femmes contre 51% pour l'ensemble de la population. De ce groupe, 95,1% de filles mères économiquement faibles (FMEF) sont dans une situation très précaire (chômeuses à 29,6%) et près de 44,9% d'entre elles fréquentent encore l'école. C'est en prenant compte cette situation particulière des femmes que le PARIR comporte un ensemble d'actions spécifiques en faveur des associations féminines et notamment des opérateurs commerciaux parmi lesquels les femmes représentent environ 60%. En outre, en assurant un meilleur accès aux infrastructures de base et aux marchés, il aura un impact positif significatif sur les conditions de vie des femmes et pourra faire émerger des nouvelles femmes commerçantes dans toutes les ethnies.

3.2.4 Le PARIR permettra aux femmes actives dans le commerce, d'augmenter leurs revenus au niveau des marchés à réhabiliter et d'occuper des emplois (500 emplois permanents et 1000 emplois temporaires seront créés dont 60% pour les femmes et 40% pour les jeunes). Le renforcement des capacités des services d'appui et des opérateurs concernés par le projet touchera au moins 230 cadres (30% de femmes) et 50 diplômés annuellement de l'ENDR dont 50% de filles. Le projet permettra aussi la promotion d'une représentation effective des femmes dans les postes de responsabilité au sein des associations des usagers et des comités de gestion. Il envisage des actions ciblant principalement les femmes, comme l'organisation et la formation des associations dans le domaine de la transformation des produits agricoles, de l'environnement, de commercialisation et de microprojets. Le projet prévoit aussi la formation ciblée pour 2000 membres des organisations communautaires (dont 60% de femmes) et 20 comités de gestion et d'entretien des marchés (60% de femmes dont 50% occupant des postes de responsabilité). Il fournira des appuis directs aux femmes et aux divers partenaires (organisations de la société civile, collectivités et autres ministères) dans les domaines de la planification, de l'organisation, de l'Agriculture, de l'Elevage et du développement rural pour l'amélioration de leurs connaissances et compétences techniques.

Social

3.2.5 La dynamisation et le désenclavement des zones de production vivrières, impulsés par le projet, constitueront une contribution au maintien des jeunes en zone rurale, et à la réduction des problèmes de chômage et de pauvreté des ménages et des jeunes. En outre, le projet permettra la création de 500 emplois permanents et 1.000 emplois temporaires et la formation diplômant d'au moins 50 jeunes filles et garçons par an dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural et qui sont appelés à s'installer à leur propre compte en créant des petites et moyennes entreprises agricoles. Il générera également un revenu supplémentaire pour les commerçant(e)s évalués à 7400 FCFA/jour et une production agricole vivrière additionnelle mise sur les marchés de 17.100 tonnes; ce qui contribuera à terme à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations du Gabon et la réduction du taux de pauvreté qui passerait de 33% en 2010 à 22% en 2016.

3.2.6 Les activités d'IEC prévues par le projet amélioreront le niveau de connaissances des bénéficiaires en matière de VIH/SIDA; ce qui contribuera à réduire le taux de prévalence de ce fléau dans le pays (environ 9% au Gabon contre une moyenne de 4,5 % en Afrique). D'autre part des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme seront aussi organisées par des ONG au cours de la mise en œuvre du projet afin d'animer, informer et sensibiliser les populations dont les femmes, les jeunes et les responsables à tous les niveaux. A ce programme d'activités d'IEC, le projet associera le personnel de terrain du MAEPDR, du MEIAT et des Ministères chargés de l'environnement et de la famille. Ceci permettra d'améliorer le niveau de connaissance des populations dans le domaine de la santé, la nutrition, l'éducation et l'environnement. Les associations et comités de gestion des marchés, en particulier, seront sensibilisés également au genre, aux modes de gestion coopératifs et aux questions d'hygiène et d'assainissement des lieux. Ces actions bénéficieront à 5.000 membres de groupements dont 60% des femmes. Celles-ci vont servir de relais dans la province et seront associées avec les jeunes à la gestion des infrastructures. Elles occuperont des postes de responsabilités et assureront une gestion participative avec les collectivités dans leurs localités.

3.2.7 Le PARIR pourrait accentuer la disparité socio-économique entre les populations de la zone d'intervention ainsi que les risques de conflits dans l'utilisation des ressources naturelles. Des mesures sont prévues, à cet effet, dans le PGES pour atténuer ces impacts voir

les ramener à un niveau plus acceptable que la situation de référence. Elles incluent des campagnes d'IEC sur la gestion de conflits et des mesures d'accompagnement pour financer des actions génératrices de revenus pour les groupes vulnérables.

Réinstallation Forcée

Le Projet n'implique pas le déplacement des populations de la zone du projet ni leur réinstallation du fait qu'il s'agit des infrastructures rurales déjà existantes.

IV –EXECUTION DU PROJET

4.1. Dispositions d'exécution

4.1.1 Le MAEPDR sera le Maître d'ouvrage du projet à travers son agence d'exécution : la Cellule Nationale Permanente des Projets (CNP). En effet, afin de permettre aux projets PARIR et PDAR de s'insérer dans une même dynamique de développement rural et de synergie totale, la coordination et la supervision du PARIR s'appuieront sur cette cellule dont les attributions ont été élargies (Arrêté n° 14 du Ministre de l'AEPDR en date du 30 juin 2011). Les missions élargies du CNP, seront notamment de : (i) servir d'interface entre la BAD, le FIDA, le MAEPDR et les différents partenaires au développement, (ii) assurer la coordination et le suivi des activités des deux projets PARIR et PDAR avec celles d'autres partenaires au niveau national, régional et local; (iii) informer régulièrement le Ministre de tutelle sur les progrès réalisés des deux projets et les problèmes devant être résolus par les autorités; et (iv) assurer la préparation, l'accompagnement et la coordination des travaux des missions conjointes de supervision, et (v) assurer le secrétariat du CNPS. La CNP sera renforcée, dès le démarrage du projet, par une équipe technique d'exécution (ETE) légère basée à Oyem. Elle est composée d'un Ingénieur chef d'équipe, d'un Environnementaliste socio-économiste, d'un Assistant administratif et du personnel de soutien recrutés sous des contrats de performance de deux ans renouvelables. Les termes de référence de ces différents postes seront préparés par le MAEPDR et soumis à la Banque pour avis de non objection. La sélection des cadres de cette équipe se fera sur une base compétitive, par appel à la candidature après l'avis de non objection de la Banque. La preuve de la mise en place de l'ETE et du recrutement du personnel fonctionnaire affecté au projet constitue une condition préalable au premier décaissement des ressources du prêt. En outre, le contrat de performances du chef de l'ETE doit parvenir à la Banque au plus tard trois (3) mois après le premier décaissement des ressources du prêt.

4.1.2 Assistance technique du Projet: La CNP sera appuyée, dès le démarrage du projet, par une assistance technique, recrutée sur une base compétitive, pour assurer la gestion quotidienne des activités du projet. En outre, elle assurera l'élaboration des programmes d'activités et des budgets, la passation des marchés, la préparation des demandes de paiement, la consolidation des comptes du projet et la préparation des rapports d'activités. Elle sera composée d'un expert en infrastructures; d'un responsable administratif, financier et comptable ; d'un responsable de suivi-évaluation; d'un expert en passation des marchés et d'un responsable du renforcement des capacités et des questions de genre.

4.1.3 Afin d'éviter de dupliquer les structures et d'assurer une meilleure synergie avec les projets en cours dans la province, le mécanisme de pilotage retenu pour le PARIR s'appuie fortement sur les structures ci-après, déjà mises en place par le Gouvernement :

* Comité de coordination technique provincial (CCTP) : Au niveau régional, le PARIR sera suivi par le CCTP déjà institué et mis en place dans le Woleu-Ntem à Oyem.

Présidé par le Directeur Régional Territorial, le CCTP est composé des autorités, des services techniques provinciaux concernés ainsi que des représentants des groupes cibles. Il aura pour attributions spécifiques de: (i) valider le programme de travail annuel du PARIR dès la fin du 4ème trimestre de l'année précédente; (ii) examiner l'état d'avancement du projet et ses rapports annuels; (iii) renforcer l'harmonisation des interventions du PARIR avec le PDAR et les autres initiatives provinciales à travers des partenariats ciblés; et (iv) formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité des interventions. Le CCTP actuel sera renforcé par des représentants de la collectivité locale et des groupes cibles (commerçants, transporteurs, producteurs, organisations communautaires). La direction de l'ETE assurera le secrétariat du CCTP qui se réunira au moins quatre fois par an en sessions ordinaires.

* Comité national de pilotage et de suivi (CNPS): Le PARIR s'appuiera, à l'échelle centrale, sur le CNPS des projets de développement agricole et rural déjà créé par Arrêté n° 2523 du Premier Ministre du 15 mai 2007. Le CNPS est composé des conseillers et directeurs généraux des principaux services concernés dans chaque ministère intervenant dans le développement rural et des représentants des bénéficiaires. Il aura pour principales missions de veiller à la bonne coordination entre les différents intervenants du projet, d'orienter sa mise en œuvre, de valider les décisions et recommandations du CCTP en ce qui concerne les réalisations et les programmes de travail annuels, et de traiter de toutes questions nécessitant des arbitrages au niveau national ou local. Placé sous l'autorité du Premier Ministre, le CNPS se réunit deux fois par an en session ordinaire et son secrétariat est assuré par la CNP.

4.1.4 Pour assurer un bon démarrage du projet et une meilleure durabilité des infrastructures envisagées, il est prévu le recrutement, sur une base compétitive, de bureaux d'études (BET) qui assureront le contrôle des travaux. L'équipe du PARIR s'appuiera aussi, pour la mise en œuvre des activités du projet, sur les différentes directions décentralisées des MAEPDR, MEIAT, MEFEDD et MSASF. En outre, le MEIAT assistera la CNP depuis la réalisation des études techniques jusqu'à la réception définitive des travaux.

Dispositions en matière d'acquisition des travaux, biens et services

4.1.5 Toutes les acquisitions de biens, de travaux et de services de consultants, financées sur les ressources de la Banque, se feront selon ses Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux ou, selon le cas, ses Règles et procédures pour l'utilisation des consultants, à l'aide des Dossiers d'appel d'offres (DAO) ou des Demandes de proposition (DP) types de la Banque. La CNP, à travers l'ETE, sera chargée de la préparation et du lancement des dossiers d'appel d'offres des biens et services connexes et des demandes de propositions des services de consultants, tels que décrits en détail à l'annexe technique B4. Toutefois, la commission d'évaluation des offres à mettre en place au niveau du MAEPDR devra être assistée par une sous-commission technique désignée par le MAEPDR ou par la Personne Responsable des Marchés Publics du MAEPDR, et qui sera composée d'experts techniques disposant de l'expérience et des compétences techniques en rapport avec les marchés concernés. En outre, les dossiers d'appel d'offres et les rapports d'évaluation des offres à transmettre à la Banque pour avis de non objection devront préalablement faire l'objet de revue de la Direction Générale des Marchés Publics du Gabon matérialisée par un visa conformément aux dispositions du Décret no.1102/PR/MEFBP du 4 septembre 2003 portant création d'une DGMP. En vue d'établir les conditions de mise en œuvre efficace des activités d'acquisition selon les procédures de la Banque, la capacité de l'ETE sera renforcée avec le recrutement, dès le démarrage du projet, d'un expert en acquisition et par des formations appropriées lors de l'exécution du projet. Le récapitulatif des modes de passation des marchés figure à l'annexe B5. Le plan de passation des marchés sera préparé par l'Emprunteur et discuté au cours des négociations du prêt.

Dispositions en matière de gestion financière, de décaissement et d'audit

4.1.6 La gestion financière du projet sera mise en œuvre par l'ETE selon les principes organisationnelles et comptables généralement admis par la Banque. Dans le cadre du système de gestion financière, il est prévu dès le démarrage du projet : (i) le recrutement d'un responsable administratif, financier et comptable. (ii) l'élaboration, par la CNP, d'un manuel des procédures administratives, financières et comptables sur la base du manuel existant du PDAR, (iii) la mise en place d'un système comptable informatisé. Lequel système devra permettre de suivre les dépenses du projet par sources de financement, par catégories de dépenses et par composantes. Les états financiers du projet seront préparés annuellement par l'ETE à l'aide d'un logiciel de comptabilité.

4.1.7 Les décaissements des fonds se feront selon le calendrier des dépenses du projet et la liste des biens et services. Deux méthodes de décaissement ont été retenues : (i) la méthode du compte spécial pour le paiement des contrats d'un montant égal ou inférieur à 20 000 UC et particulièrement le règlement des indemnités du personnel local chargé de l'exécution du projet, par des avances à verser dans un compte spécial ouvert auprès d'une banque commerciale jugée acceptable par la Banque. Le premier décaissement sera effectué après la mise en vigueur du prêt et la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement. Les paiements suivants se feront après justification de l'utilisation d'au moins 50% du précédent décaissement et la totalité des décaissements antérieurs, le cas échéant ; et (ii) la méthode du paiement direct au profit des prestataires pour des montants dépassant l'équivalent de 20 000 UC. En outre un compte spécial sera ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour recevoir les fonds de la contrepartie du Gouvernement. La preuve de l'ouverture des deux comptes spéciaux et l'approvisionnement, de celui destiné à recevoir les ressources de la contrepartie, d'un montant minimum initial de 1 milliard de FCFA constitue une condition préalable au premier décaissement des ressources du prêt.

4.1.8 Un audit externe des comptes du projet sera réalisé chaque année par un cabinet d'audit recruté selon les procédures de la Banque au plus tard quatre mois après le démarrage du projet. Une provision est prévue sur les ressources du projet à cet effet. Les TDR seront établis selon le modèle standard de la Banque et couvriront les aspects organisationnels, financiers, de comptabilité et de contrôle interne ainsi que la protection des actifs. Les rapports d'opinion et de contrôle interne de l'audit seront soumis à la Banque au plus tard dans les six mois suivant la fin de chaque exercice comptable.

4.2. Suivi

4.2.1 L'exécution du projet est prévue sur une période de cinq ans. Ce délai est jugé raisonnable, compte tenu de la nature des travaux, essentiellement de réhabilitation, répartis en lots selon les départements et de la disponibilité des études d'exécution et des DAO avant le démarrage du projet. La CNP assumera, à travers le chargé de suivi-évaluation, la responsabilité principale de suivi interne de l'exécution du projet et établira avec le soutien des services impliqués, selon le format préconisé par la Banque, des rapports trimestriels, désagrégés en genre, sur l'état d'avancement de l'exécution du projet. Ces rapports évalueront notamment l'état d'avancement du projet, les dépenses, les engagements et les décaissements par composante, par catégories de dépenses et par source de financement, les principaux problèmes ainsi que les solutions préconisées. Le suivi externe sera assuré par les représentants désignés dans le CNPS et le CCTP regroupant les différents services impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ces structures sont appelées à examiner l'état d'avancement du projet et à évaluer sa performance et au besoin elles devraient recommander son recentrage.

4.2.2 Un système de suivi-évaluation fonctionnel sera mis en place dès le démarrage du projet pour le suivi des indicateurs d'impact consignés dans la matrice du cadre logique. Ce système comprendra deux volets : (i) suivi continu (interne et externe) par la CNP, le CCTP et le CNPS, et (ii) le suivi d'impact, ventilé en genre, qui sera réalisé à travers des enquêtes spécifiques au démarrage du projet, à mi-parcours et à son achèvement. Dans ce cadre, il sera mis en place une base de données pour les statistiques agricoles et le projet renforcera les capacités des services concernés et impliqués dans la mise en œuvre. La performance du projet sera également jugée par rapport à ses impacts sur l'amélioration du taux de couverture des besoins en produits alimentaires par la production nationale, la réduction du taux de pauvreté et sur les indicateurs de genre: nombre de femmes formées, nombre de jeunes filles/garçons diplômés de l'ENDR, les revenus générés par le projet pour les commerçantes, le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité, etc. La Banque effectuera une mission de lancement au cours du premier semestre 2012 et des missions semestrielles de supervision, ainsi que l'examen des rapports d'activités et des états financiers du projet. Le bureau GAFO sera mis à contribution pour le suivi de l'exécution du projet en apportant l'assistance requise en matière de procédures d'acquisition, de décaissement et de gestion financière. Une revue à mi-parcours sera organisée à la 3^{ème} année du projet. A la fin du projet, le Gouvernement et la Banque prépareront un rapport d'achèvement du projet. Le calendrier d'exécution du projet se résume comme suit :

| <u>Durée :</u> | <u>Étapes :</u> | <u>Activités de suivi/boucle de rétroaction :</u> |
|---|--|---|
| Octobre 2011 | Approbation du projet | BAD |
| Juin 2012 | Mise en vigueur | Gouvernement |
| 1 ^{er} trimestre 2012 | Mise en place de l'ETE/recrutement Experts | Gov/CNP/ et vérification par BAD |
| 2 ^{ème} trimestre 2012 | Préparation et lancement des DAO | CNP/ et vérification par BAD |
| 3 ^{ème} T 2012-1 ^{er} T 2014 | Acquisitions véhicules, informatique, mobilier | CNP/ et vérification par BAD |
| 1 ^{er} T 2013-Fin 2015 | Recrutement des entrepreneurs | CNP/ et vérification par BAD |
| 1 ^{er} T 2013-1 ^{er} T 2016 | Formation des partenaires | CNP/ et vérification par BAD |
| 3 ^{ème} T 2013- 1 ^{er} T 2017 | Travaux de réhabilitation | CNP/Entreprise/ vérification BAD |
| 1 ^{er} T 2014 -1 ^{er} T 2016 | Équipement CIAM, ENDR, CMCE, marchés | CNP/vérification par BAD |
| 2 ^{ème} trimestre 2015 | Revue à mi-parcours du projet | Gouvernement/BAD |
| 3 ^{ème} trimestre 2017 | Rapport d'achèvement du projet | Gouvernement /BAD |

4.3. Gouvernance

4.3.1 Au niveau du pays, les problèmes de gouvernance sont essentiellement liés à la gestion des finances publiques et la persistance de certaines insuffisances au niveau de la responsabilisation. En effet le pays occupe le 110^{ème} rang sur 178 dans le classement mondial 2010 de Transparency International. Dans ce contexte, le Gouvernement a réaffirmé son engagement envers la lutte contre la corruption en menant des réformes de l'administration publique avec notamment la conduite en 2009/2010 d'un audit de la fonction publique qui a mis en exergue des dysfonctionnements majeurs. Un audit du secteur pétrolier a été annoncé, en avril 2011, par le Gouvernement pour mieux cerner les flux financiers, et qui pourrait aboutir à la création d'une entreprise nationale des hydrocarbures. Les réformes récentes du système de passation des marchés en cours ne sont pas achevées et la décentralisation adoptée n'est pas effective. La revue du portefeuille de la Banque en 2010 a mis en évidence la faiblesse des capacités de l'Administration dans l'application des procédures comme étant l'une des principales causes de l'inefficacité des acquisitions pour certains marchés financés par la Banques et les autres PTF. La gestion des finances publiques souffre également des faiblesses de la planification, de l'exécution et du contrôle budgétaire. Ainsi, pour permettre la création d'un cadre favorable à la bonne gouvernance, le pays a engagé une réforme de la gestion des finances publiques notamment l'adoption d'une

nouvelle loi organique n° 31/2010 relative aux lois de finances et à l'exécution budgétaire, ainsi que la mise en place d'un nouveau système d'information de la comptabilité publique.

4.3.2 Afin de réduire les risques cités ci-dessus et renforcer la bonne gouvernance, le projet prévoit un dispositif comprenant un ensemble de mesures à mettre en œuvre ; à savoir : (i) le renforcement des capacités des administrations et des différents acteurs impliqués dans la réalisation et l'exploitation du projet, et (ii) la formation des cadres du projet à l'application des règles de procédure de la Banque en matière de décaissements, et d'acquisitions de travaux, biens et services du projet. Par ailleurs, la Banque veillera à la mise en œuvre effective des recommandations issues des audits annuels établis par les auditeurs externes recrutés sur une base compétitive.

4.4. Soutenabilité

4.4.1 Le Gouvernement a inscrit le PARIR comme étant une opération prioritaire dans ses stratégies de développement (Plan stratégique « Gabon Emergent » et Stratégie agricole et rurale). Sa mise en œuvre est appuyée aussi bien par les ministères sectoriels que par les populations sur le terrain. Pour faciliter la prise en charge des réalisations, tous les acteurs concernés ont été impliqués durant tout le processus de préparation du projet et des formations spécifiques à leur égard ont été retenues. Le choix du projet s'est porté sur des infrastructures de commercialisation desservant une zone à grand potentiel de production agricole, présentant des organisations rurales potentiellement dynamiques et où l'appui du FIDA pour le développement des principales spéculations est en cours. Ces aspects sont en faveur du renforcement de la dynamique locale et de la promotion des divers opérateurs économiques dans la province; ce qui favorise la collecte des recettes par les collectivités locales et les comités de gestion pour l'entretien des infrastructures réalisées par le projet.

4.4.2 Les caractéristiques géométriques retenues pour les pistes répondent aux normes de conception en vigueur au Gabon pour le réseau prioritaire dont l'entretien est financé par les ressources du FER II qui bénéficie d'un appui de la part des PTF ; notamment l'UE qui finance le projet d'appui au programme gabonais d'entretien routier (PERFED). Les études techniques d'exécution ont identifié dans les zones du projet, des matériaux de qualité à utiliser. En outre, le contrôle des travaux (pistes et aménagements connexes) sera effectué par des consultants qui assureront la qualité des réalisations. Au regard du : (i) budget annuel actuel du FERII qui a été rehaussé en 2010 en passant de 33 à 38 milliards de FCFA, (ii) l'évolution du budget décaissé au FERII (27,1 milliards en 2009 contre 16,8 milliards de FCFA en 2007) et de l'évolution du linéaire réhabilité (1873 km en 2009 contre 330 km en 2007), et (iii) de l'engagement du Gouvernement à intégrer, dès l'achèvement du projet, les pistes réhabilitées dans le réseau routier prioritaire et à prendre en charge leur entretien (Cf. lettre du MECIT en appendice VI); il est attendu que les pistes réhabilitées auront une durée de vie normale. La preuve de l'inscription, dès 2015, de l'entretien des pistes réhabilitées du PARIR dans le cadre du budget annuel du FER II fait partie des autres conditions à satisfaire.

4.4.3 En outre, le MEIAT à travers la Direction Générale de l'Entretien des Routes et Aéroports (DGERA) sera impliqué dans l'exécution des pistes à réhabiliter depuis la planification jusqu'à la réception définitive. Par ailleurs, les Comités locaux d'entretien des routes (CLER) seront impliqués dans les travaux, équipés et formés par le projet. Ils seront soutenus par la suite par la subdivision des travaux publics avec le concours financier du Conseil départemental pour l'instauration des barrières de pluie afin de maintenir les pistes dans un état de praticabilité et d'améliorer davantage la mobilité rurale. Pour renforcer la durabilité de cette opération, il est prévu que les ressources du prêt financeront l'entretien des

pistes réhabilitées durant les deux premières années avant de les laisser aux soins du FER II et des CLER à qui seront distribués des kits de matériels d'entretien.

4.4.4 Les associations des commerçant(e)s seront chargées de la gestion des marchés, des points d'eau, des latrines et des box. Les fonds collectés seront repartis, comme il est d'usage actuellement, entre les collectivités locales et les associations pour permettre l'entretien des infrastructures, la salubrité dans les marchés et pour la sensibilisation des usagers. Les charges récurrentes ont été évaluées pour un marché type à 600 milles FCFA par an. Celles-ci peuvent être couvertes facilement par le gain des recettes additionnelles attendues, estimé à 750 milles FCFA par an. Pour l'ENDR, CIAM et CMCE, en tant que structures fonctionnelles, les charges récurrentes seront prises en compte annuellement dans le budget de fonctionnement sans difficultés.

4.5. *Gestion des risques*

4.5.1 La première catégorie de risques porte sur: (i) le manque d'entretien des infrastructures, et (ii) la faible collaboration des partenaires et bénéficiaires avec le projet. Parmi les mesures d'atténuation, il convient de noter: (i) la prise en charge par le PARIR de l'entretien des pistes durant les deux premières années après leur réhabilitation, (ii) l'engagement du MEIAT à intégrer les pistes réhabilitées dans le réseau routier prioritaire qu'il entretient sur financement du FER II appuyé par les PTF, (iii) la création et la formation, par le projet, des comités de gestion des infrastructures à réaliser, (iv) l'instauration des barrières de pluie ; et (v) l'inscription, dès 2015, de l'entretien des pistes réhabilitées dans le cadre du budget annuel du FER II. Par ailleurs, le programme de sensibilisation et de formation prévu par le projet, d'une part, et les impacts économiques engendrés par les activités du PDAR et la relance des activités commerciales, d'autre part, sont de nature à créer un environnement plus favorable au développement du secteur privé dans l'agriculture et à favoriser l'adhésion des partenaires et bénéficiaires au projet.

4.5.2 La deuxième catégorie de risques serait liée à la faible appropriation engendrée par la faiblesse des capacités des services techniques des ministères impliqués, au faible intérêt des partenaires et bénéficiaires pour les formations dispensées et la mauvaise performance des entreprises adjudicataires des marchés des travaux. Ces risques seront atténués par : (i) la forte participation de l'ensemble des parties prenantes dans le montage du projet, (ii) les dispositions retenues par le PARIR pour motiver les structures régionales et centrales impliquées et renforcer leurs capacités, (iii) la diversification et le ciblage des thèmes de formation en fonction des besoins réels des différents acteurs concernés. Concernant le risque lié à la mauvaise performance des entreprises, il sera atténué par : la présence de mission de contrôle sur chaque chantier, le contrôle régulier de la qualité des travaux par les services techniques provinciaux du MEIAT, l'implication de l'Assistance technique basée à Oyem dans l'évaluation des performances de tous les contractants du projet, le suivi régulier de la mise en œuvre du projet par le comité provincial de pilotage et la prise en compte de la formation des PME en tant qu'un des volets essentiels du programme Gabonais d'entretien routier cofinancé par l'UE et mis en œuvre par le FER II. Le PARIR a aussi prévu un volet de formation pour ces PME. A terme, ceci permettra d'améliorer les capacités techniques des PME, de sécuriser les ressources affectées à l'entretien routier et de faciliter le paiement des prestations aux entreprises; conditions nécessaires au développement des PME et à une bonne politique de maintenance du réseau routier.

4.5.3 La troisième catégorie de risques serait liée aux risques fiduciaires concernant la transparence dans la passation des marchés, la gestion des flux de fonds et la comptabilité du

projet. Ces risques seront atténués par : (i) le recrutement d'un responsable administratif, financier et comptable qualifié, (ii) Le recrutement d'un expert en passation des marchés, (iii) l'élaboration d'un manuel des procédures administratives, financières et comptables dès le démarrage du projet, (iv) l'acquisition d'un logiciel de comptabilité qui tient compte des spécificités du projet, (v) l'organisation d'un atelier de lancement du projet au cours duquel l'équipe comptable serait formée aux procédures et règles de la Banque, et (vi) le recrutement d'un cabinet d'audit indépendant.

4.6. Développement des connaissances

4.6.1 Le PARIR permettra, à travers la mise en place d'un système de suivi évaluation ventilé par genre, de donner plus d'informations à la Banque sur l'impact de la promotion du développement du secteur privé, l'augmentation de la production agricole, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. L'appui au développement du secteur privé à travers le désenclavement des zones de production agricole, l'amélioration de l'accès aux marchés et le renforcement des capacités des partenaires, permettra à ce secteur de jouer son rôle de porteur de croissance économique forte et diversifiée et à la Banque de tirer des leçons pertinentes pour les opérations futures de ce genre. Aussi, l'implication accrue de la Banque dans les secteurs de l'infrastructure et du développement agricole et rural Gabonais lui permettra de contribuer avec les autres PTF, à la relance de l'économie Gabonaise et au développement des secteurs stratégiques pourvoyeurs d'emplois pour la réduction de la pauvreté. Ceci lui confère, comme dans les autres pays, un rôle majeur dans la réponse à la crise alimentaire et lui permettra de renforcer la synergie entre les interventions des partenaires et d'être le catalyseur de la mobilisation des ressources financières pour le pays.

4.6.2 L'introduction de l'énergie solaire à titre d'essai, pour le pompage de l'eau et l'éclairage en milieu rural, améliore les connaissances sur l'adaptation de cette technologie en milieu rural pour pouvoir envisager son extension par la suite. L'appui de l'ENDR permet d'améliorer le niveau technique des jeunes qui seront des vecteurs des nouvelles technologies dans leur environnement professionnel. L'appui du CIAM et du CMCE permet d'assurer la fourniture de matériel végétal bien adapté et à rendements élevés et d'introduire des techniques modernes de production en milieu rural. Aussi, la réalisation de plusieurs thèmes d'IEC, au profit des femmes et des jeunes, qui serviront de relais dans les marchés, les villages permettra à terme l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de leur niveau de connaissance. Les principales connaissances et leçons tirées de la mise en œuvre du PARIR alimenteront la base de données de la Direction générale des statistiques du MAEPDR et serviront de référentiel pour les opérations futures du secteur agricole et rural. Des résumés pourront alimenter le site Web de la Banque et celui du MAEPDR.

V – CADRE JURIDIQUE

5.1. Instrument légal

C'est un prêt BAD qui sera accordé au Gouvernement Gabonais pour cofinancer ce projet.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt : L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt est subordonnée à la satisfaction par l'Emprunteur des conditions stipulées à la Section 12.01 des *Conditions Générales applicables aux Accords de Prêt et aux Accords de Garanties*.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement : Outre l'entrée en vigueur du prêt, le premier décaissement des ressources du prêt sera subordonné à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction de la Banque, des conditions suivantes :

- (i) Fournir à la BAD la preuve de la mise en place de l'Equipe Technique d'Exécution (ETE) et du recrutement de ses membres dont l'expérience et les qualifications auront été jugées acceptables par la BAD (parag. 4.1.1).
- (ii) Fournir à la BAD la preuve de l'ouverture : (a) dans une banque jugée acceptable par la BAD d'un compte spécial en devises pour recevoir les ressources de la BAD, et (b) d'un compte spécial auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour recevoir les ressources de la contrepartie et la preuve de son approvisionnement d'un montant minimum initial de 1 milliard de FCFA (parag. 4.1.7).

5.2.3 Autres conditions : L'Emprunteur devra en outre :

- (i) Transmettre à la BAD, pour approbation, au plus tard trois (3) mois après le premier décaissement des ressources du prêt : (a) le manuel des procédures d'exécution du projet et la preuve de l'acquisition du logiciel de comptabilité; et (b) le contrat de performances du chef de l'équipe d'exécution du projet (parag. 4.1.1 et 4.1.6);
- (ii) Fournir à la BAD, dès le démarrage du projet, la preuve du recrutement sur une base compétitive du responsable administratif, financier et comptable (parag. 4.1.6)
- (iii) Fournir à la Banque, dès le démarrage du projet, la preuve de l'inscription par le MAEPDR du projet PARIR parmi les priorités du Ministère pour garantir la mise à disposition effective de la contrepartie du Gouvernement (parag. 115 des annexes).
- (iv) Fournir à la BAD, dès 2015, la preuve de l'inscription de l'entretien des pistes réhabilitées du PARIR dans le cadre du budget annuel du FER II (parag. 4.4.2)

5.2.4 Engagements : L'Emprunteur s'engage à mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES) et à communiquer, dans une forme jugée acceptable par la Banque, des rapports trimestriels sur l'état de la mise en œuvre de ce plan.

5.3. Conformité avec les politiques de la Banque

5.3.1 Le présent projet est conforme à la stratégie d'intervention de la Banque au Gabon qui met l'accent sur le développement des infrastructures comme un préalable indispensable pour servir de support au développement du secteur privé et soutenir la diversification des sources de la croissance économique et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

5.3.2 Le projet est techniquement réalisable et est économiquement rentable. Les infrastructures à réaliser contribueront à la satisfaction des besoins du pays en produits agricoles. En plus de l'amélioration des conditions socio-économiques et environnementales, le projet permettra la relance des flux des échanges commerciaux dans la province de Woleu Ntem, dans la région et entre les pays limitrophes.

VI. RECOMMANDATION

La Direction recommande que le Conseil d'Administration approuve la proposition de prêt BAD d'un montant de 44,000 millions d'UC au Gouvernement de la République du Gabon pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

Appendice I. Gabon : Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays

| Indicateur | Année | Gabon | Afrique | Pays en Développement | Pays Développés | Charts |
|---|-------|---------|----------|-----------------------|-----------------|---|
| Basic Indicators | | | | | | Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU) |
| Superficie ('000 Km²) | | 267.7 | 30,322.6 | 80,976.0 | 54,658.4 | |
| Population totale (millions) | 2010 | 1.5 | 1,031.5 | 5,628.5 | 1,068.7 | |
| Population urbaine (% of Total) | 2010 | 86.0 | 40.0 | 44.8 | 77.7 | |
| Densité de la population (au Km²) | 2010 | 5.6 | 3.4 | 66.6 | 23.1 | |
| Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU) | 2009 | 7,370.0 | 1,525.4 | 2,780.3 | 39,688.1 | |
| Participation de la Population Active - Total (%) | 2010 | 48.8 | 40.1 | 0.0 | 0.0 | |
| Participation de la Population Active - Femmes (%) | 2010 | 46.9 | 41.0 | 39.8 | 43.3 | |
| Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain | 2007 | 0.7 | 0.5 | .. | 0.9 | |
| Indice de développement humain (rang sur 169 pays) | 2010 | 93.0 | .. | .. | .. | |
| Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%) | 2005 | 4.8 | .. | 25.0 | .. | |
| Indicateurs Démographiques | | | | | | Taux d'accroissement de la population totale (%) |
| Taux d'accroissement de la population totale (%) | 2010 | 1.8 | 2.3 | 1.4 | 0.7 | |
| Taux d'accroissement de la population urbaine (%) | 2010 | 2.3 | 3.4 | 2.4 | 1.0 | |
| Population âgée de moins de 15 ans (%) | 2010 | 35.6 | 40.4 | 29.2 | 17.7 | |
| Population âgée de 65 ans et plus (%) | 2010 | 5.1 | 3.4 | 6.0 | 15.3 | |
| Taux de dépendance (%) | 2010 | 66.4 | 78.1 | 52.8 | .. | |
| Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes) | 2010 | 99.9 | 99.5 | 934.9 | 948.3 | |
| Population féminine de 15 à 49 ans (%) | 2010 | 25.8 | 24.4 | 53.3 | 47.2 | |
| Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans) | 2010 | 61.3 | 56.0 | 65.7 | 79.8 | |
| Espérance de vie à la naissance - femmes (ans) | 2010 | 62.5 | 54.8 | 68.9 | 82.7 | |
| Taux brut de natalité (pour 1000) | 2010 | 26.6 | 35.0 | 21.5 | 12.0 | |
| Taux brut de mortalité (pour 1000) | 2010 | 9.3 | 12.0 | 8.2 | 8.3 | |
| Taux de mortalité infantile (pour 1000) | 2010 | 47.2 | 78.0 | 53.1 | 5.8 | |
| Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000) | 2010 | 73.3 | 127.2 | 51.4 | 6.3 | |
| Indice synthétique de fécondité (par femme) | 2010 | 3.2 | 4.4 | 2.7 | 1.8 | |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100000) | 2008 | 260.0 | 530.2 | 440.0 | 10.0 | |
| Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%) | 2000 | 32.7 | .. | 61.0 | 75.0 | |
| Indicateurs de Santé et de Nutrition | | | | | | Accès à l'eau salubre (% de la population) |
| Nombre de médecins (pour 100000 habitants) | 2004 | 29.0 | 46.7 | 77.0 | 287.0 | |
| Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants) | 2004 | 467.3 | .. | 98.0 | 782.0 | |
| Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%) | 2000 | 85.5 | .. | 39.0 | 99.3 | |
| Accès à l'eau salubre (% de la population) | 2008 | 87.0 | 64.9 | 84.0 | 99.6 | |
| Accès aux services de santé (% de la population) | 2004 | 50.2 | 65.3 | 80.0 | 100.0 | |
| Accès aux services sanitaires (% de la population) | 2008 | 33.0 | 40.8 | 54.6 | 99.8 | |
| Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA | 2007 | 5.9 | 4.6 | 161.9 | 14.1 | |
| Incidence de la tuberculose (pour 100000) | 2009 | 501.0 | 294.9 | .. | .. | |
| Enfants vaccinés contre la tuberculose (%) | 2009 | 71.0 | 85.0 | 89.0 | 99.0 | |
| Enfants vaccinés contre la rougeole (%) | 2009 | 63.0 | 83.7 | 76.0 | 92.6 | |
| Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%) | 2001 | 8.8 | .. | 27.0 | 0.1 | |
| Apport journalier en calorie par habitant | 2007 | 2,754.9 | 2,461.7 | 2,675.2 | 3,284.7 | |
| Dépenses publiques de santé (en % du PIB) | 2008 | 4.1 | 2.4 | 4.0 | 6.9 | |
| Indicateurs d'Education | | | | | | Secondaire - Total |
| Taux brut de scolarisation au (%) | | .. | .. | .. | .. | |
| Primaire - Total | 2004 | 134.3 | 102.5 | 106.0 | 101.5 | |
| Primaire - Filles | 2004 | 133.9 | 98.7 | 104.6 | 101.2 | |
| Secondaire - Total | 2002 | 53.1 | 36.8 | 62.3 | 100.3 | |
| Secondaire - Filles | 2000 | 44.7 | 32.2 | 60.7 | 100.0 | |
| Personnel enseignant féminin au primaire (% du total) | 2004 | 44.7 | 45.5 | .. | .. | |
| Alphabétisme des adultes - Total (%) | 2008 | 87.0 | 64.8 | 19.0 | .. | |
| Alphabétisme des adultes - Hommes (%) | 2008 | 83.2 | 55.9 | .. | .. | |
| Alphabétisme des adultes - Femmes (%) | 2008 | 90.9 | 74.0 | .. | .. | |
| Dépenses d'éducation en % du PIB | 2000 | 3.8 | 4.6 | .. | 5.4 | |
| Indicateurs d'Environnement | | | | | | |
| Terres arables en % de la superficie totale | 2008 | 1.3 | 7.6 | 9.9 | 11.6 | |
| Taux annuel de déforestation (%) | 2000 | 0.1 | 0.6 | 0.4 | -0.2 | |
| Taux annuel de reboisement (%) | | .. | .. | .. | .. | |
| Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques) | 2008 | 3.1 | 1.2 | .. | .. | |

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; .. : Données non disponibles.

dernière mise à jour: juillet 2011

Appendice II: Tableau du Portefeuille actif de la BAD dans le Pays au 31 mai 2011

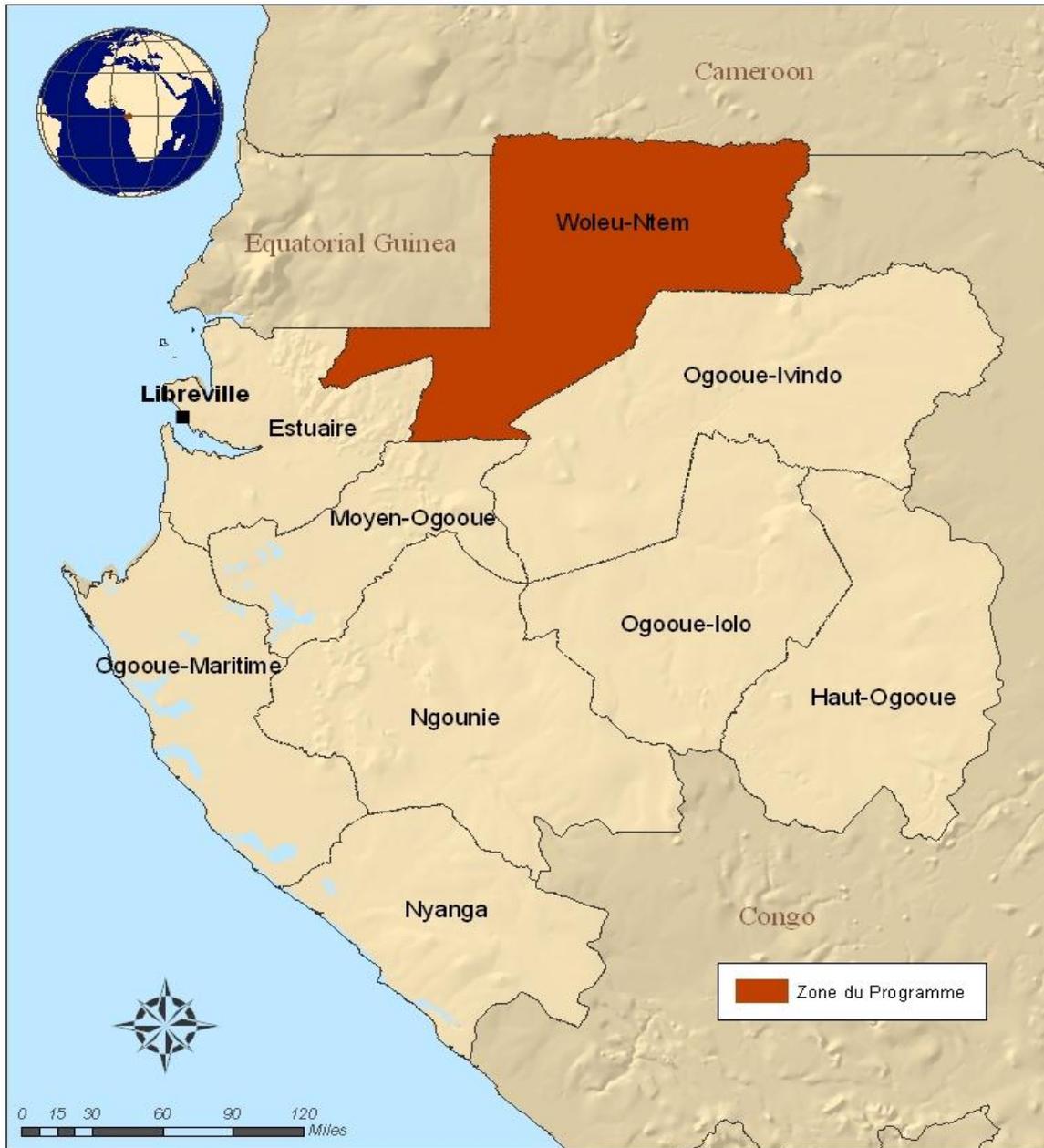
| Nom du Projet | Approbation | Montant (Million UC) | Date signature | Mise en vigueur | Date de clôture | Montant décaissé (Million UC) | Age | % décaissé | Indicateur de performance |
|---|---------------|-------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|------|--------------|------------------------------|
| TRANSPORT | | 221,9 | | | | | | 36,05 | 2,1 |
| PR 1 | Sept. 07 | 221,9 | Oct. 07 | Sept. 08 | Déc. 12 | 80 | 4 | 36,05 | |
| AGRICULTURE | | 23,89 | | | | | | 52,11 | 2,08 |
| PSPA | Jul. 05 | 14,75 | Oct. 05 | Sept. 06 | Déc. 11 | 3,31 | 6 | 22,41 | |
| SIAT Gabon | 12-sept.-2007 | 9,14 | févr.-08 | févr.-08 | déc.-10 | 9,14 | 4 | 100 | |
| Etude sur le développement des infrastructures de production agricole | Janvier 2011 | 0,47 | Mars 11 | - | | - | 0,5 | - | |
| SOCIAL | | 102,28 | | | | | | 1,11 | |
| Education IV | Juillet 09 | 99,3 | Mars 10 | - | Déc. 15 | | 2 | - | |
| Enquête nationale sur l'emploi et le chômage | Juin 09 | 0,5 | Janv. 10 | Janv. 10 | Déc. 11 | 0,29 | 2 | 57,34 | |
| Etude sur le renforcement de la CNAMGS | 15-oct.-2010 | 0,5 | Février 11 | - | Déc.11 | - | 0,75 | - | |
| Enquête démographique et de Santé | 2-fév-2011 | 0,5 | - | - | Déc.12 | - | 0,33 | - | |
| Etude de trois bassins versants | Juin 09 | 1,48 | Fév. 10 | Févr. 10 | Déc. 11 | 0,85 | 1 | 52,7 | |
| TOTAL | | 348,54 | | | | 93,59 | | 26,88 | 2,09 |
| Secteur Privé | | 9,14 | | | | 9,14 | | 100 | |
| Secteur public | | 339,4 | | | | 84,45 | | 24,92 | |

Appendice III:

Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement dans le pays

| Bailleurs | Montant Devise en millions | Montant en millions FCFA | Prêt ou Don | Activités |
|-----------|----------------------------------|--------------------------------|----------------|--|
| AFD | E 5,9 M | 3.900 | Prêt | Projet d'appui au maraichage périurbain (PADAP) via IGAD |
| AFD | E 0,4 M | 262 | Don | Financement coordonnateur technique du PADAP |
| BAD | US\$ 22,4 M | 11.355 | Prêt | Projet d'appui au secteur de la Pêche et de l'aquaculture (PSPA) |
| BAD | UC 0,47 M | 372 | Don | Etude sur le développement des infrastructures de production agricole |
| FAO | US\$ 0,52 M | 257 | Don | Pêche artisanale avec financement DFID |
| FAO | US\$ 0,35 M | 173 | Don | Pêche industrielle |
| FAO | US\$ 0,26 M | 129 | Don | Projet de microjardins |
| FIDA | US\$ 6,00 M | 2.970 | Prêt/Don | Projet de développement agricole et rural |
| HCR | US\$ 42.000/an | 21/an | Don | Appui aux activités agricoles en faveur de l'autosuffisance des réfugiés |
| JICA | E 5.945,12 | 3.900 | Don | Aménagement d'un centre de pêche à Lambaréné |
| JICA | E 1,82 M | 1.200 | Don | Appui au Plan Directeur de la pêche artisanale |
| UE | E 7,0 M | 4.585 | Prêt | Programme d'Hydraulique villageoise |
| UE | E 1 M/an | 677/an | Don | Accords de pêche 2006-2011, fonds ciblés |
| UE | E 0,66 M | 433 | Don | PACE-Programme panafricain de lutte contre les épizooties, composante Gabon) |
| UE | E 0,8 M | 525 | Don | Lutte contre la grippe aviaire |
| USAID | US\$ 20.000 | 10 | Don | Achat de matériel agricole pour les réfugiés |

Appendice IV : Carte de la zone du projet



Cette carte est destinée exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

Appendice V : Coût du projet par composante, par catégories et par sources de financement

Résumé des coûts estimatifs du projet par composante

| COMPOSANTES | en millions FCFA | | | en milliers D'UC | | | % Dev | % C. Base |
|--|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|-----------|------------|
| | DEV | ML | TOTAL | DEV | ML | TOTAL | | |
| Composante A: Réhabilitation des Infrastructures Rurales | 15,407 | 10,176 | 25,583 | 20,947 | 13,835 | 34,782 | 60 | 69 |
| Composante B: Renforcement des Capacités | 6,487 | 2,358 | 8,845 | 8,819 | 3,206 | 12,026 | 73 | 24 |
| Composante C: Gestion et Coordination du projet | 746 | 1,987 | 2,733 | 1,015 | 2,701 | 3,715 | 27 | 7 |
| Coût Total | 22,641 | 14,521 | 37,162 | 30,781 | 19,742 | 50,523 | 61 | 100 |

Répartition du coût du projet par catégories de dépenses et par sources de financement

| Catégories de dépenses | en millions FCFA | | | en milliers D'UC | | |
|---------------------------|------------------|--------------|---------------|------------------|--------------|---------------|
| | BAD | GVT | TOTAL | BAD | GVT | TOTAL |
| Travaux | 20,178 | 2,535 | 22,713 | 27,433 | 3,446 | 30,879 |
| Biens | 1,521 | 0 | 1,521 | 2,068 | 0 | 2,068 |
| Services | 7,084 | 0 | 7,084 | 9,630 | 0 | 9,630 |
| Fonctionnement | 266 | 1,928 | 2,193 | 361 | 2,621 | 2,982 |
| Total coût de base | 29,048 | 4,463 | 33,511 | 39,492 | 6,068 | 45,560 |
| Imprévus physiques | 2,307 | 233 | 2,540 | 3,136 | 317 | 3,453 |
| Imprévus financiers | 1,009 | 102 | 1,111 | 1,372 | 139 | 1,511 |
| Coût Total | 32,364 | 4,798 | 37,162 | 44,000 | 6,523 | 50,523 |

Détail du montant du prêt par catégories de dépenses

| Catégories de dépenses | en millions FCFA | | | en milliers D'UC | | |
|---------------------------|------------------|--------------|---------------|------------------|---------------|---------------|
| | DEV | ML | TOTAL | DEV | ML | TOTAL |
| Travaux | 13,118 | 7,060 | 20,178 | 17,835 | 9,598 | 27,433 |
| Biens | 1,186 | 335 | 1,521 | 1,613 | 455 | 2,068 |
| Services | 5,443 | 1,640 | 7,084 | 7,401 | 2,230 | 9,630 |
| Fonctionnement | 0 | 266 | 266 | 0 | 361 | 361 |
| Total coût de base | 19,748 | 9,300 | 29,048 | 26,848 | 12,644 | 39,492 |
| Imprévus physiques | 2,032 | 275 | 2,307 | 2,762 | 374 | 3,136 |
| Imprévus financiers | 861 | 148 | 1,009 | 1,171 | 201 | 1,372 |
| Coût Total | 22,641 | 9,723 | 32,364 | 30,781 | 13,219 | 44,000 |

Répartition du coût du projet par catégorie de dépenses et par sources de financement

| Catégories de dépenses | En millions de FCFA | | | | | En milliers d'Unités de Compte | | | | |
|---------------------------|---------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | GVT | BAD | | | Total | GVT | BAD | | | Total |
| | | ML | DEV | ML | | | S/Total | ML | DEV | |
| Travaux | | 13,118 | 7,060 | 20,178 | 40,356 | 0 | 17,835 | 9,598 | 27,433 | 54,866 |
| Biens | | 1,186 | 335 | 1,521 | 3,042 | 0 | 1,613 | 455 | 2,068 | 4,136 |
| Services | | 5,443 | 1,640 | 7,084 | 14,167 | 0 | 7,401 | 2,230 | 9,630 | 19,261 |
| Fonctionnement | 4,463 | 0 | 266 | 4,728 | 9,191 | 6,068 | 0 | 361 | 6,429 | 12,496 |
| Total coût de base | 4,463 | 19,748 | 9,300 | 29,048 | 33,511 | 6,068 | 26,848 | 12,644 | 39,492 | 45,560 |
| Imprévus physiques | 233 | 2,032 | 275 | 2,307 | 2,540 | 317 | 2,762 | 374 | 3,136 | 3,453 |
| Imprévus financiers | 102 | 861 | 148 | 1,009 | 1,111 | 139 | 1,171 | 201 | 1,372 | 1,511 |
| Coût Total | 4,798 | 22,641 | 9,723 | 32,364 | 37,162 | 6,523 | 30,781 | 13,219 | 44,000 | 50,523 |

Appendice VI : Engagement du Gouvernement à intégrer, dès l'achèvement du projet, les pistes réhabilitées dans le réseau routier prioritaire et à prendre en charge leur entretien

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

REPUBLIQUE GABONAISE
Union, Travail, Justice

Cabinet du Ministre

☒ : B.P. 747 Libreville (GABON)
☎ : 00 241 79 55 27
☎ : 00 241 72 18 18

Libreville le, 07 DEC. 2010

N° 000487 /MECIT/CABM/MM

Le Ministre

A

Monsieur le Président de la Banque
Africaine de Développement

--TUNTS--

Objet : projet d'appui à la Réhabilitation des infrastructures Rurales (PARIR)

Monsieur le Président,

Le Gouvernement de la République Gabonaise se félicite de l'intérêt que vous avez manifesté suite à la requête qu'il vous a adressé afin de solliciter votre appui pour le financement de la réhabilitation des infrastructures rurales dans la région nord du pays. Ces infrastructures qui viennent compléter l'assistance du FIDA dans le cadre du développement rural au Gabon, revêt une importance particulière.

Le projet que nous évaluons présentement avec vos services devrait s'achever en 2015. Au terme de cette période, le Gouvernement s'engage à garantir la pérennité de ce réseau routier rural. En effet, des dispositions seront prises pour assurer le financement de son entretien, notamment par l'insertion de ces pistes dans les programmes d'entretien du réseau routier prioritaire, lui-même financé par les ressources du Fonds d'entretien Routier de deuxième génération (FER II). Ce fonds est annuellement pris en compte par le budget de l'Etat en tenant compte de toute nouvelle construction.

Sachant pouvoir compter sur votre habituelle coopération, je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

P.O. Le Ministre
Le Ministre délégué

Paul BUNDUKU-LALIFA